

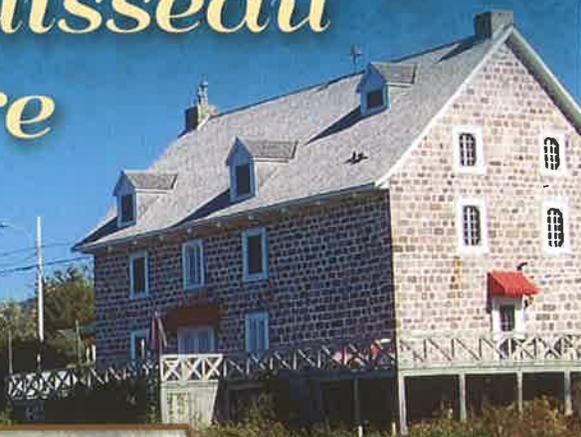
*Béatrice Chassé*



*Le moulin du ruisseau  
à la Loutre*

*Sainte-Luce*

*Collection Les Cahiers de l'Estuaire : n° 6  
Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent*



Le numéro 6 de la collection *Les Cahiers de L'Estuaire* est publié par la Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent.

Les propos tenus dans cet ouvrage n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

**Édition**

Pierre COLLINS

**Relecture**

Pierre COLLINS

Paul LAROCQUE

**Conception de la couverture**

Geneviève THIBAULT, Tendance impression

**Distribution**

**Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent**

300, allée des Ursulines

Rimouski (Québec) G5L 3A1

ISBN 978-2-89241-186-7

Tous droits réservés © 2014  
Société d'histoire du Bas-Saint-Laurent



## Présentation



C'est avec grand plaisir que nous vous présentons ce magnifique Cahier élaboré par une de nos fidèles collaboratrices, madame Béatrice Chassé, qui, au fil des ans, a su nous offrir des textes originaux tant pour notre revue L'Estuaire que pour notre série Cahiers.

Avec sa formation professionnelle d'historienne et d'archiviste, madame Chassé nous propose régulièrement des recherches fouillées, faites principalement d'archives, ce qui nous assure une approche nouvelle et approfondie du sujet traité, en l'occurrence ici le moulin à farine de Sainte-Luce.

Bonne et belle lecture !

*Pierre Collins*, archiviste  
Pour la Société d'histoire  
du Bas-Saint-Laurent.



## Remerciements



**D**ans la poursuite de la recherche qui m'a permis de produire ce Cahier d'histoire, j'ai été assistée par plusieurs chercheurs désintéressés qui m'ont offert leur concours avec la plus grande libéralité. J'aimerais citer en particulier : Henri-Paul Thibault, Odette Létourneau, Pierre Collins, Rénald Lessard, Michel Simard et Yvan Carette.

Henri-Paul Thibault, historien, m'a montré tout ce que j'arrive à tirer d'un ordinateur, alors que je n'avais aucune expérience sur ces trucs-là. Cela ne fut pas une chose facile pour moi... et probablement, pour lui aussi ! De plus, Henri-Paul m'a accompagnée au Bureau de la publicité des droits à Rimouski et aux archives de la paroisse de Sainte-Luce. Nous y avons passé des heures à rechercher sur mon sujet favori : le moulin du ruisseau à la Loutre. Puis plusieurs photos reproduites dans ce Cahier sont dues à Henri-Paul Thibault, photographe.

Odette Létourneau m'a aussi accompagnée au Bureau de la publicité des droits à Rimouski. Elle a feuilleté des gros registres au sujet de la famille Ross qui a été très présente sur le site du ruisseau à la Loutre, dans les tout débuts de l'histoire racontée dans ce Cahier.

Je dois un tribut particulier de reconnaissance à Pierre Collins pour les nombreuses références qu'il m'a fait connaître sur le sujet des seigneuses Drapeau. Ces Dames sont présentes presque à chaque page de ce Cahier. Il m'a fallu parcourir plusieurs répertoires de notaires pour dénicher les documents pertinents à mon sujet. Même si nous croyons avoir tout dépouillé, la tâche est tellement immense que nous devons reconnaître que bien des informations nous ont échappé. Pierre Collins, archiviste retraité des Archives de l'Université du Québec à Rimouski, prépare actuellement un travail sur les lieux de résidence (études) des notaires ayant œuvré dans les districts de Rimouski et de Kamouraska. Lorsqu'il repérait une information utile à ma recherche, il avait l'amabilité de me la faire connaître.

Monsieur Rénald Lessard et Monsieur Michel Simard, archivistes aux Archives nationales du Québec à Québec, ont répondu à mes questions avec une grande disponibilité. M. Lessard et M. Simard ont bien d'autres travaux à accomplir en plus de donner

la référence aux chercheurs. Les consultants à la salle des manuscrits ont bien besoin de tels guides pour se débrouiller dans le labyrinthe que sont devenues aujourd'hui les ANQQ.

Je ne puis compter combien de fois j'ai eu recours aux services de Monsieur Yvan Carette qui devait délaissé ses travaux journaliers pour me venir en aide. La liseuse de microfilms ne cessait de faire des siennes. Était-ce la faute de la liseuse ou de l'opératrice? M. Carette trouvait toujours le moyen de tout réparer et je reprenais mon travail... jusqu'à la panne suivante. Merci Monsieur Carette.

*Béatrice Chassé*

# Table des matières



Présentation.....	3
Remerciements .....	5
Table des matières .....	7
Bibliographie .....	9
Chapitre premier, Les moulins enfouis .....	13
Chapitre 2, Le moulin Drapeau .....	27
Chapitre 3, Le moulin de Sainte-Luce .....	35
Chapitre 4, Les meuniers propriétaires .....	39
Chapitre 5, Un moulin centenaire .....	43
Chapitre 6, Le moulin aujourd'hui .....	47
Annexes 1 à 18.....	51



# Bibliographie



## 1- Sources

### A. Sources manuscrites

#### a- Archives nationales du Canada (ANC)

Lower Canada Land Papers. LCLP

Microfilms aux ANQQ. Vu à l'index les noms de Jos. Drapeau, M.-G. Noël et Donald Ross & al.

#### b- Archives nationales du Québec à Québec (ANQQ)

Cour du Banc du Roi, n° 494. Une liasse d'environ 8 pouces. Contient les papiers relativement à la cause de la famille Ross vs Marie-Geneviève Noël et ses filles. c1825 à 1829.

Cour des plaidoyers communs, n° 6382. Jos. Drapeau demandeur vs Louis Lepage de Saint-Germain, défendeur.

Famille Pouliot, collection, P-436

S8/5, Allaire à Crespin

S8/6, Crespin à Panet

S8/7, Panet à Voyer

3 boîtes d'actes notariés

Procès-verbaux des grands voyers, Jean Renaud, arpenteur, cahier 8, p. 143, 5-10 juillet 1792. Reproduit par Robert Claveau dans Chroniques luçoises, p. 33-35.

Seigneuries. Volumineuse collection de 21 pieds, cote P-240. J'ai consulté les dossiers de la seigneurie d'Argyle (ou township Hamilton), de Lepage-Thivierge (ou L'Anse-aux-Coques), de Lessard (ou Pointe-au-Père ou La Molaie).

#### c- Archives de la paroisse de Sainte-Luce (APSL)

Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce. Trois volumes dactylographiés avec coupures de journaux.

Notice historique sur la paroisse de Sainte-Luce. 1 vol., 84 p.

Ces volumes sont grandement inspirés de James William Miller, même si l'on y retrouve plusieurs ajouts et des coupures de journaux.

D- Bureau de la publicité des droits de Rimouski (BPD)

J'ai consulté le Livre de renvoi, L'Index aux noms, et La liste des propriétaires pour les lots 122 à 129 de Sainte-Luce.

## B. Sources orales

a- Entrevue avec Madame Sylvie Dubé et Monsieur Gervais Sirois, 13 août 2008.

b- Entrevue avec Monsieur Jean Gallant, 15 août 2008.

c- Téléphone à Monsieur Émilio Perrault, 15 septembre 2008.

## C. Répertoires de notaires

Louis Amiot, Jean Bélanger, Ignace Bernier, Louis Bernier, Michel Berthelot, Louis-Thomas Besserer, Nicolas-Gaspard Boisseau, Louis Bourdages, Archibald Campbell, Thomas Casault, Siméon Dechamplain, Joseph Deguise, Pierre-Louis Descheneaux, Augustin Dionne, Bernard Dubergès, Walston Dubord, Alexandre Dumas, Barthélemy Faribault fils, Joseph Fournier, Joseph Garon, Pierre Gauvreau, Édouard Glackmeyer, John Heath, Pierre Laforce, Nazaire Larue, Vallier Larue, Roger Lelièvre, Napoléon Michaud, Jean Néron, Joseph Ouellet, Jean-Bernard Pelletier, Joseph-Bernard Planté, Joseph Roy, Jean-Baptiste Taché, Michel Tessier, Charles Voyer, Jacques Voyer.

## 2- Études

BONENFANT, Jean-Charles. La féodalité a définitivement vécu, dans Mélanges d'histoire du Canada, offert au professeur Marcel Trudel. Ottawa, Université d'Ottawa, 1978, p. 14-27.

BOURDAGES, Jeannot et CLAVEAU, Robert. La fondation de la paroisse de Sainte-Luce. Fabrique de Sainte-Luce, 2004, 192 p., ill.

CLAVEAU, Robert. Chroniques luçoises. La Corporation de la seigneurie Lepage-Thivierge, 1986, 555 p., ill.

CLAVEAU, Robert. James William Miller, sa vie, ses écrits. Corp. de la Seigneurie Lepage-Thivierge, 2010, 223 p., ill.

CLAVEAU, Robert. en collaboration. Ste-Luce au tournant. Corp. de la seigneurie Lepage-Thivierge, 1979, 234 p., ill.

DESROSIERS, Georges. Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père à l'Anse-aux-Coques, 1750-1791. Dans la revue L'Estuaire, juin 2003, p. 3-8.

DESROSIERS, Georges. La famille Desrosiers dans la région de Rimouski au XVIII<sup>e</sup> siècle. Partie 1 : implantation dans la région de Rimouski. Dans la revue L'Estuaire, janvier 2002, p. 12-17.

DESROSIERS, Rigobert. Un moulin peu banal. Dans la Revue d'histoire du Bas-Saint-Laurent, vol. III, n° 1, mai 1976, p. 9-11.

FORTIN, Mgr Alphonse. Les seigneuries du comté de Rimouski. Dans Le Centre Saint-Germain, 60<sup>e</sup> année, n° 7, nov. 1941, et n° 8, déc. 1941.

GRENIER, Benoît. Brève histoire du régime seigneurial. Montréal, Boréal, 2012, 246 p.

GRENIER, Benoît. L'Extinction progressive du régime seigneurial au Québec, 1854-1970. Dans la revue Cap-aux-Diamants, printemps 2011, n° 106, p. 33-35.

LAPERLE, Dominique. Le grain, la meule et les vents. Québec, GID, 2003, 127 p., ill.

LEBEL, Gérard. Antoine Desrosiers. Dans la collection Nos ancêtres, n° 2, Sainte-Anne-de-Beaupré, 1992, p. 44-51., ill.

PINEAU, Lionel et MELANÇON, Renaud. Les attrait de Sainte-Luce-sur-mer. Collège de Rimouski, 1974. Manuscrit.

POTVIN, Damase. Les oubliés. Québec, Rock Poulin, c1940, 237 p.

ROSS, Eddy. L'Ancêtre William Ross, 1732-1808. Société de généalogie de Québec, cahier J, juin 1985, 102 p., ill.

SAINT-LAURENT, Jocelyne et PROULX, Louise. Il était une fois le moulin du ruisseau à la Loutre. Sainte-Luce, Corp. de la seigneurie Lepage-Thivierge, 1982, 28 p., ill.

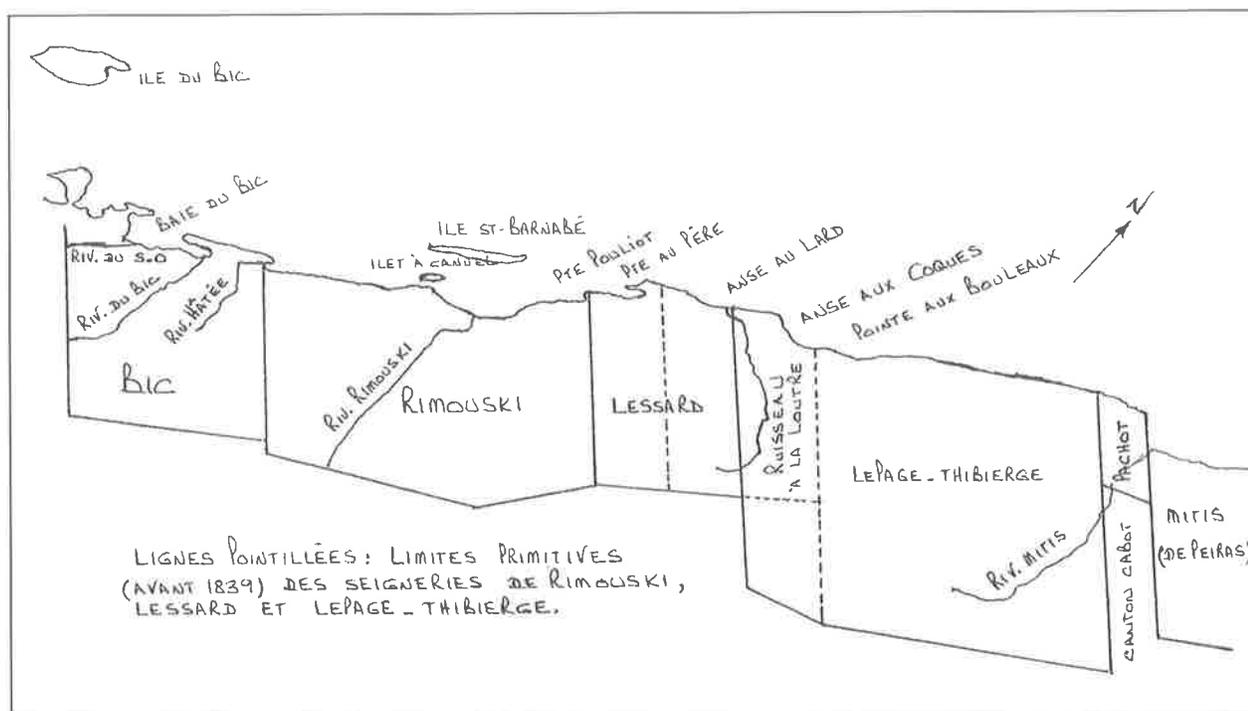


## Les moulins enfouis (ceux construits avant 1848)



William Ross, originaire d'Écosse, comptait parmi les militaires de l'armée de Wolfe et il avait participé au combat pour la prise de la forteresse de Louisbourg en 1758. Aussi présent lors du débarquement des troupes anglaises à Montmorency le 31 juillet 1759, il avait été blessé au bras gauche pendant cet engagement. Le militaire écossais allait se rappeler longtemps de ses hauts faits d'armes durant la guerre de Sept Ans. Lui et ses descendants allaient les rappeler encore plus longtemps aux autorités coloniales établies à Québec, pour obtenir ce qu'ils estimaient être leur dû : de vastes concessions de terres dans le pays nouvellement conquis.

Les réclamations du « vieil Écossais », comme l'appelait Eddy Ross, un de ses descendants<sup>1</sup>, allaient se répercuter sur la vie des habitants de la seigneurie de L'Anse-aux-Coques, rebaptisée « le Township Hamilton » par la famille Ross. On assista alors à une saga judiciaire pour la possession de ce « township », saga qui allait durer de 1785 à 1829,



Carte simplifiée des limites seigneuriales (Reynald Gagnon, L'Estuaire, juin 2003).

c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle. On situait la seigneurie contestée, ou le township contesté, entre la seigneurie de Métis et celle de Pointe-au-Père. C'est au milieu de cette querelle qui opposa le seigneur Joseph Drapeau à la famille Ross que furent construits les premiers moulins du ruisseau à la Loutre. Nous savons que le seigneur Joseph Drapeau avait fait l'acquisition, en 1790, des seigneuries de la région de Rimouski parmi lesquelles étaient incluses celle de Pointe-au-Père et celle de L'Anse-aux-Coques. Nous savons aussi que ce seigneur gourmand ne discutait pas quand il était question de faire respecter ses droits.

Or William Ross, le vétéran de la guerre de Sept Ans, entendait bien lui aussi faire respecter ses droits... sur la même portion de territoire. En 1764, ayant épousé Marie-Josephte Proulx, une Canadienne de Montmagny, l'ex-militaire du régiment des Fraser Highlanders s'était établi sur une concession de terre dans la région de Sainte-Anne-de-la-Pocatière. Lors de l'invasion américaine, en 1775, William Ross se rangea résolument du côté des Loyalistes contre les révolutionnaires américains. Ayant repris les armes, il mit beaucoup d'ardeur pour défendre son Roi. Après la victoire des Américains, Ross dut abandonner ses propriétés de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, craignant les représailles de la part de Canadiens qui avaient sympathisé avec les Américains. Nous retrouvons le vétéran écossais sur l'île du Bic, en 1781, où il est dit « surintendant des pilotes du Saint-Laurent ». Eddy Ross qui nous relate ces faits, rapporte que le « vieil Écossais » habitait sur l'extrémité occidentale de l'île du Bic<sup>2</sup>.

En 1785, ayant toujours en tête l'obtention d'une seigneurie sur le bord du Saint-Laurent, William Ross s'adressait au bureau du lieutenant-gouverneur, Henry Hamilton, à Québec. Ce lieutenant-gouverneur n'était certainement pas le plus fort de nos administrateurs, mais il était le plus « British » parmi nos représentants anglophones de la Métropole. Il avait été recommandé par notre gouverneur, Frederick Haldimand, qui lui retira presque aussitôt sa confiance « *et qu'il ne pouvait pas immédiatement faire limoger*<sup>3</sup> ». Malheureusement, le gouverneur Haldimand devait s'embarquer pour l'Angleterre à l'automne de 1784, ayant terminé son mandat en Amérique. Il laissait ainsi carte blanche à son lieutenant-gouverneur pour tout ce qui regardait les affaires civiles de la province. Cependant, rendu en Angleterre, notre ex-gouverneur Haldimand réussit à faire limoger Hamilton qui fut obligé de quitter Québec à l'automne de 1785<sup>4</sup>.

C'est pendant cette courte période, c'est-à-dire entre l'automne 1784 et l'automne 1785, que « le vieil Écossais », William Ross, s'adressa au bureau du lieutenant-gouverneur Hamilton à Québec. Il réclamait toujours « son township » et cela lui fut accordé par le lieutenant-gouverneur, en l'absence du gouverneur. Nous savons que William Ross avait rebaptisé la seigneurie de L'Anse-aux-Coques, le « township Hamilton », ce qui évidemment avait beaucoup plu à Henry Hamilton.

Mais qu'est-ce que le lieutenant-gouverneur Hamilton avait vraiment dit, ou écrit, en réponse aux réclamations de William Ross? Était-ce seulement une entente verbale ou une concession en bonne et due forme? Eddy Ross parle d'un billet signé par Hamilton, mais nous n'en savons pas la date exacte ni le texte intégral. (Voir Eddy Ross, op. cit., p. 17). Trop souvent, nous devons recourir à la tradition pour cette période. Ce qui est certain, c'est qu'après l'épisode de 1785, William Ross et ses descendants continuèrent leurs réclamations pour obtenir une confirmation sur le territoire qu'ils estimaient leur appartenir<sup>5</sup>. La tradition conservée dans la famille Ross rappelait, le 4 mars 1823 : « *He [William Ross] was authorized in the year 1785 by lieutenant governor Hamilton to occupy the lands & fishery petitioned for, that the soil is sterile and fishery his main object*<sup>6</sup>. » Souvent bien près d'obtenir une réponse affirmative, ce n'est que le 12 avril 1824, avec le gouverneur Dalhousie, que les descendants de William Ross purent obtenir une concession en bonne et due forme - et sur papier - pour le Township Hamilton (appelé aussi seigneurie d'Argyle à cette époque-là)<sup>7</sup>. Devant la levée de boucliers provoquée par l'action de Dalhousie, celui-ci retraits et confia cette affaire aux tribunaux. Cela se termina définitivement en 1829, devant la cour d'Appel qui reconnut le droit des seigneuses Drapeau sur le territoire contesté<sup>8</sup>. Mais que s'est-il passé sur le terrain avant le règlement définitif de cette affaire, c'est-à-dire entre 1785 et 1829?

### **Le premier moulin du ruisseau à la Loutre**

Au mois de juillet 1792, le grand voyer Jean Renaud, avait commencé le tracé du chemin du Roi à partir de l'anse aux Coques. Ayant traversé le ruisseau à la Loutre, il constatait que les terres situées immédiatement sur la rive gauche de ce ruisseau appartenaient à William Ross, « le vieil Écossais », et à ses enfants<sup>9</sup>. La première terre à l'ouest du ruisseau, ou sur la rive gauche, était occupée par Alexandre qui y construisit un moulin vers 1794. En remontant, nous voyons qu'Alexandre avait comme voisin nul autre que son père, William Ross, qui n'avait cessé de réclamer le township Hamilton<sup>10</sup>. La terre de William Ross, père, où fut bâtie la maison familiale, sera donnée, en 1802, au fils Hector, époux de Marie Bouillon<sup>11</sup>. La terre suivante était occupée par William Ross, fils<sup>12</sup>, appelé souvent Guillaume, époux de Marie-Josephte Boucher<sup>13</sup>. D'autres membres de la famille Ross étaient établis près de la pointe aux Bouleaux. Nous devons reconnaître que la famille Ross a de beaucoup devancé la famille Drapeau en ce qui concerne l'occupation des terres vacantes et la construction d'un moulin. (Voir la carte de Ballantyne à l'annexe 1. Vers 1795, Alexandre Ross occupait les numéros 45 et 44; William Ross, père, les numéros 43 et 42; William Ross, fils, le n° 41).

Le moulin érigé sur la terre d'Alexandre Ross, sur la rive gauche et en bordure du ruisseau à la Loutre, a eu une existence bien éphémère. On peut dater ce premier bâtiment entre 1790 et 1794; on n'en connaît pas précisément la date exacte de construction, mais il a été déménagé

entre avril et juin 1796<sup>14</sup>. Tout ce que nous savons au sujet de ce petit moulin nous vient d'un contrat d'échange de terres passé entre Alexandre Ross et Joseph Gagné, le 11 avril 1796. En l'absence d'un notaire, ce contrat d'échange a été rédigé par Pierre Robitaille, curé de Rimouski; il décrit ainsi ce qui se trouvait sur la terre d'Alexandre Ross : « [...] avec une grange et étable situées dessus, telles qu'elles sont. Mais ledit Alexandre Ross sera maître d'emporter à son gré et quand il voudra la petite maison qui est bâtie sur ladite terre, il emportera aussi le moulin et ses mouvements<sup>15</sup>. » De ce bâtiment, il n'en reste plus rien aujourd'hui, du moins en surface. Nous comprenons que la construction et l'environnement du premier moulin du ruisseau à la Loutre étaient une affaire de la famille Ross. (Voir la carte à l'annexe 2. Le lot 127 marquerait la place du premier moulin du ruisseau à la Loutre).

En abandonnant sa terre à Joseph Gagné, Alexandre Ross venait prendre possession d'une terre de 5 arpents et ½ de front sur le fleuve par 40 de profondeur, dans la partie ouest de l'anse au Lard. Il devenait alors voisin d'Antoine-Alexis Dutremble dit Desrosiers, fils de Louis Desrosiers et de Judith Després, les pionniers de l'anse au Lard<sup>16</sup>.

### Le moulin du ruisseau au Lard

Aucun document ne nous renseigne sur le site où devait être déménagé le premier moulin du ruisseau à la Loutre. Personnellement, je crois, sans preuve documentaire, que le premier moulin du ruisseau à la Loutre a été déménagé sur le ruisseau au Lard qui baignait les terres de la partie ouest de l'anse au Lard. Après 1796, l'ancien moulin du ruisseau à la Loutre serait devenu le moulin Desrosiers ou le moulin du ruisseau au Lard. Ce dernier aurait été bâti (ou rebâti) par Louis Desrosiers (Louis-Gabriel) et ses fils (Paul et Antoine), comme le mentionne Miller.

Il semble que le toponyme du « ruisseau au Lard » soit tombé dans l'oubli. J'ai consulté à ce sujet M. Jean Gallant et M. Robert Claveau. Ces deux Luçois connaissent parfaitement bien les sites historiques de Sainte-Luce et ils n'ont aucun souvenir du ruisseau au Lard. J'ai moi-même parcouru l'anse au Lard à l'automne de 2009. J'étais à la recherche d'un ruisseau digne de ce nom. Je n'y ai vu que deux minces filets qui me semblaient incapables d'alimenter un moulin. Il faut considérer que c'était à l'automne et que depuis deux siècles l'anse n'a pas cessé de se modifier. On peut aussi supposer que l'on aurait creusé un canal entre les deux petits ruisseaux pour augmenter le volume de l'un d'eux, formant ainsi le ruisseau au Lard dont le nom serait maintenant disparu.

Seul James William Miller nous renseigne au sujet du ruisseau au Lard, site du « premier moulin à farine » de Sainte-Luce. D'après Miller, le petit ruisseau au Lard traversait les terres occupées par André Desrosiers et Joseph Goulet, propriétaires de ces terres à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>17</sup>.

Plus loin, Miller ajoute que le « petit ruisseau » était situé à environ deux milles à l'ouest du ruisseau à la Loutre de beaucoup le plus important. En se référant toujours à Miller, les membres de la famille Dutremble dit Desrosiers ont construit un moulin à farine (et non un moulin banal), sur le ruisseau au Lard... Seul le seigneur avait le droit de construire un moulin banal... et d'exiger le quatorzième minot.

À quelle date le moulin du ruisseau au Lard, ou le moulin Desrosiers, a-t-il été construit? C'est encore J. W. Miller qui nous donne une réponse à ce sujet. L'historien de Sainte-Luce fait remonter ce bâtiment à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire entre 1790 et 1800. Puis, il ajoute plus précisément que cette construction daterait des années 1797 ou 1798<sup>18</sup>. Cela correspond au temps où Alexandre Ross devait déménager le premier moulin du ruisseau à la Loutre, « avec ses mouvements ». Sans l'historien de Sainte-Luce, nous n'aurions aucune idée de l'aspect du moulin construit (ou reconstruit) par la famille Desrosiers. Cette construction mesurait environ vingt pieds carrés. « *Mécanisme et meunerie étaient l'œuvre de la famille Desrosiers. Le petit moulin [...] moulait le blé en son gras, laissant à la ménagère le soin de séparer au moyen du sas « tamis », la fleur du son et du gruau*<sup>19</sup>. » Nous comprenons que le petit moulin du ruisseau au Lard était bien rudimentaire... Cependant, il était tellement pratique. Auparavant, les quelques habitants de l'anse aux Coques et de l'anse au Lard devaient se rendre au moulin seigneurial de Rimouski pour y faire moudre leurs grains. Ce moulin banal était situé sur la côte, non loin à l'est de l'aéroport de Rimouski-Est. Les habitants devaient donc ajouter plusieurs kilomètres à leur parcours, sur des chemins impraticables.

Lorsque Miller rappelle que le moulin du ruisseau au Lard a été construit par Louis Desrosiers et ses fils, de quel Louis Desrosiers est-il question? Sûrement de Louis-Gabriel Dutremble dit Desrosiers, « *fils de feu Louis Desrosiers dit Dutremble* », le pionnier de l'anse au Lard<sup>20</sup>. En 1792, Louis-Gabriel présentait son titre nouvel de propriété au seigneur Joseph Drapeau. D'après son titre, dûment enregistré au greffe du notaire Alexandre Dumas, Louis-Gabriel était établi sur une terre immense qu'il possédait au moins depuis le 29 décembre 1779. À cette date, le seigneur de Pointe-au-Père, Paul Lepage de la Molaie, avait concédé par écrit à Louis-Gabriel une pièce de terre de six arpents de front sur le fleuve par deux lieues de profondeur, c'est-à-dire sur toute la profondeur de la seigneurie<sup>21</sup>. Cela ressemblait plus à un domaine seigneurial qu'à la terre moyenne d'un habitant qui mesurait habituellement trois arpents de front et entre 30 et 40 arpents de profondeur. De plus, Louis-Gabriel avait reçu de sa mère, Judith Després, un petit lot de huit perches de front par quarante-deux arpents de profondeur, « *attendantes au sud-ouest aux six premiers arpents* ». En 1840, toute cette pièce de terre était demeurée dans la descendance de la famille Dutremble dit Desrosiers. L'arpenteur D. S. Ballantyne l'a cartographiée et on peut en voir la représentation à l'annexe 1 sous les numéros : (36, Antoine Dutremble), (37, Pierre Dutremble) et (38, Veuve Paul Dutremble). On peut se demander pourquoi autant de largesses de la part du seigneur Paul Lepage de la Molaie,

d'autant plus que le concessionnaire n'avait à payer qu'un sol par arpent de front pour tous droits seigneuriaux. C'est qu'un fort lien de parenté unissait Louis-Gabriel Dutremble dit Desrosiers au seigneur de Pointe-au-Père. Louis-Gabriel avait épousé Geneviève Lepage, la petite-fille du seigneur : on retrouvait le nom de celle-ci dans les actes notariés sous « *Geneviève Lepage de la Molaie*. »

En 1809, Louis-Gabriel Dutremble dit Desrosiers et son épouse, Geneviève Lepage de la Molaie, comprenaient la nécessité de faire un partage équitable de tous leurs biens entre leurs enfants. Bien sûr, la terre était destinée aux garçons : Antoine, Paul, Pierre, Joseph et Alexis. En retour, les cinq fils étaient tenus de satisfaire à une foule d'obligations dont la liste était interminable<sup>22</sup>. Rien n'était oublié. Les donataires, c'est-à-dire les fils, devaient fournir à leur père et mère, le tabac à fumer, le rhum des Îles, les chaussures et les vêtements, le tout expliqué par le menu. On mentionnait explicitement les mouchoirs. Il était aussi mentionné, parmi d'autres choses, les chevaux pacagés, attelés et amenés à la porte de la maison où logeaient les donateurs.

Connaissant tous les biens possédés par la famille Dutremble dit-Desrosiers, nous devons poser cette question : comment expliquer qu'aucune mention, pas la moindre petite allusion, n'est faite au moulin bâti par Louis-Gabriel Desrosiers et ses fils. Sans James William Miller, nous ne saurions rien de ce bâtiment qui a pourtant bien existé. Autrement Miller n'aurait pu le décrire avec exactitude ni dater avec une certaine précision « *le premier moulin à farine* » bâti à Sainte-Luce par Louis Desrosiers et ses fils.

Si les habitants de l'anse au Lard n'ont pas été bavards en ce qui concerne leur moulin, ils l'étaient beaucoup plus dans leurs relations avec les voisins. Du côté de l'est, au moins trois terres étaient la propriété de la famille Ross. De l'autre côté, à l'ouest, c'était les Desrosiers qui « régnaient » sur un très vaste domaine. Entre les deux côtés, les terres étaient partagées entre Ignace Réhel, Marcel Lavoie et Pierre Drapeau. (Voir la carte de Ballantyne à l'annexe 1). Les souffrances de la guerre de Sept Ans étaient oubliées depuis longtemps. Tous les fils de l'ancêtre William Ross avaient épousé des Canadiennes. Les petits-fils du nom de Ross n'avaient plus qu'un quart de sang écossais. Parmi cette population qui ne pouvait pas voyager au loin, on observait plusieurs mariages entre les habitants de l'anse au Lard. Laughlin Ross, fils de William, père, avait épousé, en 1803, sa petite voisine, Modeste Chorette (ou Charette). Ce pauvre Laughlin, les notaires ont bien écorché son nom. On trouve toutes les orthographes de Klin à Laughlin<sup>23</sup>. Louis-Côme Lavoie était l'époux de Marie-Judith Desrosiers<sup>24</sup>. François Desrosiers était neveu par alliance de William Ross, le vétéran de la guerre de Sept Ans<sup>25</sup>.

Hector Ross, l'époux de Marie Bouillon, nous a donné un bel exemple de ce pouvait être l'entraide parmi les pionniers de cette époque. Hector habitait avec son père, William Ross, sur la terre voisine de la famille Chorette, (voir annexe 1, nos 43 et 44). En 1802, seulement quelques

années après leur arrivée, Madame Chorette (Marie-Josephte Sirois) et ses enfants avaient la douleur de perdre le père de la famille, Augustin Chorette, âgé de seulement quarante ans. L'épouse, analphabète, ne savait à quel saint se vouer pour s'occuper des affaires consécutives au décès de son mari. Marie-Josephte Sirois, veuve Chorette, était la mère de neuf enfants : Modeste, 19 ans; Augustin, 18 ans; Josephte, 16 ans; Rosalie, 15 ans; Berville, 14 ans; André, 12 ans; Marguerite, 7 ans; Euphrosine, 6 ans et Geneviève, 4 ans. Comme c'était la coutume, la veuve fut nommée tutrice à ses enfants, tous mineurs. Heureusement, elle fut secourue dans ses tâches par son voisin, Hector Ross, qui accepta d'être subrogé tuteur aux neuf orphelins. Hector, accompagné de son père, William Ross, « le vieil Écossais », s'occupa de préparer l'inventaire des biens de la communauté qui avait existé entre Marie-Josephte Sirois et Augustin Chorette. Le père, William, et le fils, Hector procédèrent alors avec le notaire Bernard Dugergès « à l'inventaire *fidel* [sic] de tous les biens meubles, immeubles, outils, ustensiles de ménage et d'agriculture, animaux, titres papiers, argent monnayé et généralement tout ce qui a composé la dite communauté<sup>26</sup>. »

Si l'entente était cordiale entre les habitants de l'anse au Lard, en 1810, il leur arrivait un nouveau joueur : Pierre Drapeau. Celui-ci était un parent éloigné du seigneur Joseph Drapeau. Tous les deux descendaient du même ancêtre : Antoine Drapeau marié à Charlotte Joly, en 1669. Mais après cinq générations, Pierre Drapeau devenait l'arrière-petit-cousin du seigneur Joseph Drapeau. Le 30 juin 1810, le seigneur concédait à son arrière-petit-cousin un lot de terre de quatre arpents de front sur le fleuve par quarante de profondeur (voir le numéro 39 à l'annexe 1). Pierre Drapeau avait alors pour voisins, à l'est, « Klin » Ross et à l'ouest, Louis-Gabriel Dutremble dit Desrosiers. Fait inusité, Joseph Drapeau n'exigeait rien comme droits seigneuriaux, ni cens, ni rente et cela pour toute la vie du nouveau concessionnaire, « *ledit seigneur faisant par ces dites présentes un abandon gratuit au dit preneur, pour sa vie durant seulement.* » Ce n'était pas dans les habitudes du seigneur Drapeau de faire des abandons gratuits. On peut se demander pourquoi il avait agi ainsi avec Pierre Drapeau. Serait-ce à titre gracieux pour un parent éloigné? Cependant, il est certain que Pierre Drapeau pouvait voir facilement ce qui se passait de l'autre côté de la clôture, chez Louis-Gabriel Dutremble dit Desrosiers, le bâtisseur avec ses fils, « *du premier moulin à farine qu'il y a eu Sainte-Luce*<sup>27</sup> ».

Si Pierre Drapeau n'avait pas à payer de cens ni de rentes, il était obligé de réserver quatre journées de corvée par année ou de donner « *deux chelin* [sic] *aux choix du seigneur par chaque année pour bâtir un moulin ou autres bâtisses concernant et dans ladite seigneurie, [La Molaie ou Pointe-au-Père].* » Les quatre journées de corvée réservées ou les deux chelins demandés et destinés « *pour bâtir un moulin* », nous apprennent qu'il n'y avait pas de moulin seigneurial dans Pointe-au-Père à la date de la concession à Pierre Drapeau, c'est-à-dire le 30 juin 1810<sup>28</sup>.

## Le premier moulin seigneurial (1819-1848)

Le seigneur Joseph Drapeau est décédé le 3 novembre 1810, seulement quatre mois après la concession qu'il avait accordée à Pierre Drapeau. Le seigneur étant décédé, il revenait à son épouse, Marie-Geneviève Noël, et à ses filles de remplir les obligations du défunt dans les sept seigneuries qu'il laissait en héritage.

Ce n'est qu'en 1818 que les seigneuses Drapeau se décidèrent enfin à construire un moulin seigneurial dans leur seigneurie de La Molaie ou Pointe-au-Père. On peut attribuer ce retard au peu d'habitants qui étaient établis dans l'anse au Lard et dans l'anse aux Coques. Pour les dix premières années de son existence, le moulin banal de La Molaie n'a été qu'un embryon de moulin, n'ayant que les mouvements nécessaires et le bois pour soutenir les murs. Cela s'explique par le fait que la cour du Banc du Roi n'avait pas encore rendu sa décision en ce qui concerne la propriété du « township Hamilton ». Il faut comprendre que les deux parties - les seigneuses Drapeau et la famille Ross - n'étaient pas intéressées à dépenser de l'argent sur un bâtiment qui finalement ne leur appartiendrait pas. Mais en construisant un premier moulin seigneurial, même rudimentaire, Marie-Geneviève Noël, veuve Drapeau, remplissait son obligation de seigneuse et affirmait en même temps, son droit de propriété sur les seigneuries de La Molaie et de Lepage-Thivierge.

Les deux frères, Alexis et Joachim Paquet ont eu beaucoup de mérite au moment de la construction et dans les dix premières années de l'existence du moulin banal de Sainte-Luce. Alexis et Joachim étaient les fils d'Alexis Paquet et de Charlotte Dubois. Alexis, le père, était meunier au moulin de Beaumont. Alexis, le fils et son frère, Joachim, avaient vécu toute leur jeunesse dans un moulin : ils avaient donc acquis une expertise même avant d'avoir atteint leur majorité, à une période où les métiers se transmettaient le plus souvent de père en fils. Vers 1815, la seigneuse Marie-Geneviève Noël retenait les services d'Alexis Paquet fils pour le moulin banal de Saint-Pierre de l'île d'Orléans. En plus de son travail comme meunier, Alexis s'engageait à construire les mouvements « *tournants et travaillants* », destinés à faire tourner le moulin du ruisseau à la Loutre. Ces mouvements devaient être semblables à ceux du moulin de St-Pierre, sauf qu'il n'y aurait qu'une roue et qu'un rouet. De plus, le meunier Alexis Paquet s'engageait à transporter les mouvements complètement finis au Bas-Saint-Laurent, sur le site du nouveau moulin alors en construction. Puis, il devait mettre « *les tournants et travaillants* » en opération pendant quatre jours et voir à ce que tout soit terminé pour la fin d'octobre 1819<sup>29</sup>. Au cours de cette même année, Joachim Paquet, meunier et frère d'Alexis, devait construire sur le ruisseau à la Loutre, le corps tout en bois, du premier moulin banal de la seigneurie de La Molaie.

J. W. Miller parle très peu du premier moulin banal, alors qu'il donne une description complète du moulin du ruisseau au Lard. Cependant, cet historien nous transmet une information que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Le premier moulin banal, comme son prédécesseur « *moulait le blé en son gras laissant à la ménagère le soin de séparer au moyen du sas « tamis », la fleur du son et du gruau*<sup>30</sup>. » C'est-à-dire qu'aucune amélioration technologique n'avait été apportée aux procédés de la mouture depuis une trentaine d'années. Malheureusement, Miller ne nous renseigne aucunement ni sur les dimensions, ni sur le site précis du premier moulin seigneurial de Sainte-Luce.

Il est certain que le premier moulin seigneurial était en opération en 1823. Cette année-là, la seigneuresse Marie-Geneviève Noël avait retenu les services du notaire Pierre Laforce pour faire le terrier de la seigneurie de L'Anse-aux-Coques. Dans ce terrier, les habitants étaient requis de présenter leur déclaration de propriété en décrivant leurs terres avec précision. Pour satisfaire à leur obligation, les habitants devaient se rendre dans la maison de Noël Chouinard, cultivateur et maître pilote du Saint-Laurent, entre les 13 et 27 février 1823. Il était spécifié au terrier que tous devaient faire moudre leurs grains au moulin du ruisseau à la Loutre<sup>31</sup>. Le meunier, Joachim Paquet, présentait sa déclaration en même temps que les autres habitants de la seigneurie. La majorité de ceux-ci, analphabètes, déclaraient posséder leurs terres « *sans titres* » ou par donation verbale de leur père. Le meunier Paquet était un des rares, sinon le seul, à connaître ses titres de propriété dûment enregistrés devant le notaire Laforce. Puis, il apposait une belle signature, très bien formée<sup>32</sup>, alors que les autres habitants signaient avec une croix. Cela confirme l'opinion exprimée par Benoît Grenier qui écrit : « *Homme de confiance du seigneur, le meunier détient un statut distinctif dans la communauté, aux marges de la notabilité, autant par son savoir-faire que par sa relation privilégiée avec le seigneur. [...] Ils comptent parmi les privilégiés du monde seigneurial*<sup>33</sup>. »

La seigneuresse, Marie-Geneviève Noël, nous donne l'impression, pour la première fois, le 26 janvier 1827, qu'elle prenait vraiment en main la propriété du moulin de la seigneurie de La Molaie. À cette date, elle engageait le « *Mtre meunier* » Paquet pour une période de cinq ans, allant du 29 septembre 1826 au 29 septembre 1831, alors que nous savons par ailleurs que Joachim Paquet était déjà en poste depuis huit ans<sup>34</sup>. Le meunier prenait pour son salaire le quatorzième minot que les habitants amenaient au moulin, un minot étant égal à 36,37 litres. C'était ce qu'on appelait de droit de banalité qui appartenait au seigneur. En retour, dans le cas présent, Joachim Paquet avait la charge, en plus de son travail comme meunier, de couvrir le bâtiment en bardeaux de cèdre et de faire un solage de pièce sur pièce, sur trois faces. Puis, il devait rehausser l'écluse « *de manière qu'elle soit étanche et solide.* » Enfin, il payait à la seigneuresse 25 livres par année comme prix de la location des appartements réservés pour lui et sa famille. Quant à la seigneuresse, elle payait les clous nécessaires pour couvrir en bardeaux de cèdre le moulin banal « *assis sur la rivière ou ruisseau à la Loutre*<sup>35</sup>. » Cela semblait un bon contrat, également accepté par les deux parties.

## Les meuniers

Joachim Paquet a travaillé pendant 13 ans comme meunier du moulin du ruisseau à la Loutre. Entre 1818 et 1831, le meunier Paquet, époux d'Appoline Fournier, avait satisfait avec assiduité et compétence aux obligations que lui imposaient les seigneuses Drapeau, et ce n'était pas chose facile.

Ce ne sera pas chose facile non plus de lui trouver un remplaçant. Depuis la mort de sa mère, Marie-Geneviève Noël, en 1829, Luce-Gertrude Drapeau avait pris la relève à la direction des seigneuries héritées de son père, Joseph Drapeau. Luce-Gertrude choisit Joseph Baquet dit Lamontagne, d'abord pour une période d'essai d'une petite année de onze mois<sup>36</sup>. Joseph Baquet était ferblantier, huissier... et aussi meunier le reste du temps. On dirait aujourd'hui que c'était un homme polyvalent. Procuratrice de toutes ses sœurs, la jeune seigneuse était satisfaite des travaux exécutés par le meunier Baquet dit Lamontagne, après que celui-ci eut terminé sa première année de services au moulin banal de La Molaie. La seigneuse le réengagea donc pour deux années, le 6 octobre 1832<sup>37</sup>. Cependant, le nouvel engagé s'avisait, un mois plus tard, de sous-louer le moulin à Jean-Marie Dessen dit Saint-Pierre, qui avait été meunier au Bic<sup>38</sup>. Quand cette sous-location parvint aux oreilles de Madame la seigneuse, elle piqua une sainte colère qui se fit entendre entre les murs de l'étude du notaire Pierre Gauvreau à Rimouski. Là étaient réunis pour écouter les protestations de la seigneuse Drapeau : Jean-Baptiste Saint-Pierre, maître d'école, Célestin Thiboutot, cultivateur, témoins, le notaire Pierre Gauvreau, et bien sûr l'ex-locataire du moulin, Joseph Baquet dit Lamontagne. « *Ladite Dame Requérente* » demandait, que le locataire fautif prenne congé dudit moulin au 31 octobre 1834, et qu'il rende les clefs des lieux « *et à faute de ce faire le dit trente unième jour d'octobre prochain et icelui passé la Dame Requérente se pourvoira en justice pour l'y contraindre*<sup>39</sup>. » Le message était clair et l'ex-meunier n'avait qu'à s'exécuter. Tandis que la « *Dame Requérente* » aurait à rechercher un autre meunier.

En dépit de la colère de Madame la seigneuse, le bilan de Joseph Baquet dit Lamontagne restait plutôt positif. Après ses trois ans en poste, le meunier sortant laissait un moulin dont les murs extérieurs avaient été blanchis à la chaux. Des contrevents avaient été ajoutés à toutes les fenêtres et les vitres cassées avaient été remplacées. De plus, le solage en pièce sur pièce avait été lambrissé avec de la planche, en dedans et en dehors. Ajoutez à cela la toiture en bardeaux de cèdre qui avait été posée au temps du meunier Joachim Paquet. Vers 1835, le moulin présentait un aspect plus convenable comparé à ce qui avait été exposé aux regards des passants dans les années précédentes.

La seigneuresse fit un autre essai infructueux avec la personne de Frédérick Bernier « *maître meunier demeurant actuellement en la paroisse de Sainte-Luce*<sup>40</sup> ». Ayant occupé son poste pendant deux ans, entre 1834 et 1836, le « *maître meunier* » ne réussit pas à faire renouveler son engagement. À son tour, il dut remettre les clefs du bâtiment à ladite « *Demoiselle Bailleresse.* »

Entretiens, ladite « *Demoiselle Bailleresse* » s'était trouvé un mari. Luce-Gertrude Drapeau convolait pour la première fois, le 10 février 1835, à l'âge de 41 ans. Son mari, le notaire Thomas Casault, veuf, sans enfant, avait été l'époux d'Élizabeth Taché<sup>41</sup>. Thomas Casault était un notaire d'expérience, au faîte de sa carrière au moment de son remariage, à l'âge de 48 ans. Il prit une large part dans l'administration des seigneuries de la famille Drapeau. Devant le notaire Jean-Baptiste Taché, Thomas Casault s'entendit avec Ignace Vaillancourt qui accepta « *le bail à loyer* » dans lequel il s'engageait comme meunier au moulin de la seigneurie de La Molaie. Le notaire Casault connaissait les problèmes qui pouvaient survenir lorsque toutes les conditions d'un contrat n'étaient pas exprimées avec exactitude. Il inspira le notaire Jean-Baptiste Taché qui inscrivit, en dix points, les charges que devait accomplir le nouvel engagé. Toutes ces charges étaient évidemment à l'avantage des seigneuresse. Avec la « *Dame Luce-Gertrude Drapeau son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes* », le notaire Casault demandait 33 livres par année comme prix de la location du moulin, alors qu'on en avait demandé 25 livres antérieurement. Enfin, le meunier Vaillancourt pouvait être remercié de ses services par une simple lettre lui donnant un avis de trente jours pour quitter les lieux. Le « *bail à loyer* » pour l'engagement du nouveau meunier portait les signatures de quatre notaires et de deux des sœurs Drapeau, tous hautement scolarisés, alors qu'Ignace Vaillancourt ne savait pas signer.

Avec Ignace Vaillancourt, les Dames Drapeau avaient trouvé leur meunier. Le nouvel employé demeura à son poste pendant dix ans, de 1836 à 1846, et s'acquitta de toutes les tâches mentionnées dans son « *Bail à loyer* ». Entre autres, il devait blanchir les murs du moulin à la chaux tous les deux ans, refaire les croisées et les fenêtres qui auraient besoin d'être refaites. Puis il fallait entretenir tous les mouvements de même que le quai au nord « *dudit moulin* », afin de prévenir les dommages causés par les grandes marées. De plus, afin d'éviter l'incident qui était arrivé avec Joseph Baquet dit Lamontagne, le notaire écrivit en noir et blanc : « *de ne pouvoir céder son droit au présent bail sans le consentement expresse et par écrit desdits Sr et Dame bailleurs* ». Il est évident qu'aucune plainte ni réclamation n'est venue de la part des habitants en ce qui concerne la qualité de la farine qui sortait des meules du moulin banal du ruisseau à la Loutre. Pendant tout le temps où il a été en fonction, Ignace Vaillancourt a rempli pleinement les dix obligations inscrites à son engagement, entre autres : « *D'être sobre et vigilant à remplir son devoir de meunier à faire en sorte qu'aucune personne n'ait à se plaindre de lui rapport aux grains à être moulu* [sic]<sup>42</sup>. »

Le notaire Thomas Casault est décédé le 14 septembre 1837, à l'âge de 51 ans. Son union avec la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau avait duré moins de trois ans. Après le décès de son époux, la seigneuresse continua seule l'administration des seigneuries familiales, et cela pendant tout le reste de sa vie qui se prolongea jusqu'en 1880. Comme auparavant, elle agissait aux noms de ses sœurs, sauf qu'elle allait être citée dans les documents sous le nom de « Madame veuve Thomas Casault ».

Ignace Vaillancourt a été non seulement un bon meunier, il a été aussi un bon Luçois. Ayant demeuré à Kamouraska, le meunier a suivi le mouvement migratoire des habitants qui recherchaient des terres nouvelles, sur le bord de l'estuaire. Ignace Vaillancourt s'est acheté une terre à Sainte-Luce et y a fait bâtir une maison. Son nom est mentionné dans les documents comme « *Mtre meunier et cultivateur* ». (Voir le n° 45 à l'annexe 1). Il était fréquent qu'un meunier soit agriculteur et qu'il remplisse en même temps ses tâches au moulin. Comme « *Mtre meunier et cultivateur* », la somme de ses travaux était très lourde. En plus de servir les habitants pour la qualité de la farine, Ignace Vaillancourt devait voir à l'entretien du moulin, du quai, de l'écluse et de tous les mouvements, tournants et travaillants. Il arrivait aussi que « *les petites réparations locatives* » dont il était chargé étaient plutôt de grosses réparations locatives, comme la pose d'une toiture en bardeaux et l'ajout de volets à toutes les fenêtres. Il n'est pas surprenant qu'après dix ans de ces travaux intensifs, il ait remis les clefs du moulin à la seigneuresse, Luce-Gertrude Drapeau.

Le 28 novembre 1846, Ignace Vaillancourt laissait la place à son successeur, Jean Goulet<sup>43</sup>. Celui-ci avait été meunier au moulin de Saint-Laurent de L'île d'Orléans. Deux ans après, la chicane reprenait entre la seigneuresse et son meunier. Un jour de novembre 1848, Jean Goulet recevait dans le moulin, la visite intempestive du notaire Jean-Bernard Pelletier accompagné de deux témoins. Le notaire avait été requis par la seigneuresse de lire un avis d'expulsion priant le meunier Goulet « *de sortir dudit moulin banal à farine* ». L'intimé n'avait que huit jours pour vider les lieux et aucune raison n'était donnée pour justifier cette expulsion. Pour sa part, le meunier s'obstinait, disant que son temps n'était pas fini et qu'il sortirait lorsque la Dame Drapeau lui aurait payé « *le temps et les ouvrages qu'il a fait [sic] avec son engagé pour réparer ledit moulin.* » Comme à son habitude, la seigneuresse menaça de recourir aux tribunaux et l'intimé serait obligé de payer « *les frais, dépens, dommages et intérêts qui pourront en résulter*<sup>44</sup>. » Les habitants avaient compris qu'il était inutile d'engager une bataille judiciaire avec les seigneuresse et le meunier Goulet décida d'être le plus sage et de vider les lieux.

À cette époque-là, le moulin était rendu dans un état de vétusté incroyable, même si les meuniers s'entêtaient à y demeurer. Il faut ajouter que le premier moulin banal de la seigneurie de La Molaie n'avait jamais été la perle parmi les bâtiments construits par le seigneur et les seigneuresse Drapeau.

## Notes



- 1- Pour l'histoire de la famille Ross, voir Eddy Ross, L'Ancêtre William Ross, 1732-1808, Société généalogique de Québec, cahier J, juin 1985. 102 p., ill.
- 2- Ibid., p.11 et note 29.
- 3- Élizabéth Arthur, Henry Hamilton, DBC, IV : 348.
- 4- Ibid., 346 - 350.
- 5- Eddy Ross, op. cit., 18-24.
- 6- ANQQ, Banc du Roi, n° 494, famille Ross vs Marie-Geneviève Noël.
- 7- Concession par Dalhousie de la seigneurie d'Argyle à Donald, Hector et Laughlin Ross, 12 avril 1824, ANQQ, Letters Patent of Land, cahier F, folio 357. Voir aussi P.-G. Roy, Concessions en fief et seigneurie, V, 109.
- 8- ANQR, collection Tessier, P1/1-3/9.
- 9- Procès-verbal de Jean Renaud, juillet 1792, reproduit par Robert Claveau dans Chroniques luçoises, 33.
- 10- Titre nouvel de William Ross, ANQQ, notaire Alexandre Dumas, 26 mai 1791.
- 11- Testament de William Ross et de Marie-Joseph Proulx, ANQQ, notaire Bernard Dubergès, 21 juin 1802.
- 12- Titre nouvel de William Ross, fils, ANQQ, not. Alexandre Dumas, 27 mai 1791.
- 13- Mariage de William Ross, fils et de Marie-Joseph Boucher, ANQQ, notaire Alexandre Dumas, 16 juillet 1792.
- 14- Vente et concession, not. Alexandre Dumas, 18 juin 1796.
- 15- Échange de terre entre Alexandre Ross et Jos. Gagné, 11 avril 1796, ANQQ, déposé chez le notaire Bernard Dubergès le 21 juin 1802.
- 16- Loc. cit. Voir aussi Georges Desrosiers, Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père..., dans L'Estuaire, juin 2003 : 3-7.
- 17- APSL, Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce, vol.1, p. 26. Dans les Notes historiques..., nous retrouvons les écrits de Miller, mais avec plusieurs corrections et plusieurs additions apportées après la mort de cet historien. Pour une analyse complète des écrits de Miller, voir Robert Claveau, James William Miller, sa vie, ses écrits, p. 122 -131.
- 18- APSL, Notes historiques..., vol. 2 : s.p., après p. 89. Probablement un ajout au texte de Miller.
- 19- APSL, Notes historiques..., vol. 1, p. 26.
- 20- Georges Desrosiers, Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père..., dans la revue L'Estuaire, juin 2003 : 3ss.
- 21- Titre nouvel de « Louis Desrosiers fils de feu Louis », not. Alexandre Dumas, 4 août 1792.
- 22- Donation par Louis-Gabriel Dutremble dit Desrosiers, notaire Augustin Dionne, 11 août 1809.
- 23- Concession par Joseph Drapeau à Pierre Drapeau, not. Roger Lelièvre, 30 juin 1810.
- 24- Georges Desrosiers, op.cit., 7.
- 25- Témoignage de François Dutremble dit Desrosiers, ANQQ, Banc du Roi, 13 février 1826, n° 494.
- 26- Inventaire des biens d'Augustin Chorette, notaire Bernard Dubergès, 16 novembre 1802.
- 27- APSL, J. W. Miller, Notes historiques..., vol. 1 : 26.
- 28- Concession par Joseph Drapeau à Pierre Drapeau, notaire Roger Lelièvre, 30 juin 1810.
- 29- Marché entre Alexis Paquet et MG Noël, veuve de Joseph Drapeau, notaire Jean Bélanger, 30 janvier 1819, n° 7661.
- 30- Voir la note 19 ci-dessus.
- 31- Terrier de Lepage-Thivierge, Notaire Pierre Laforce, février 1823, nos 1969 à 2001.
- 32- Ibid., déclaration de Joachim Paquet, n° 1985.
- 33- Benoît Grenier, Brève histoire du régime seigneurial, p. 135 et 135s.
- 34- Cession par Joachim Paquet, notaire Joseph-Bernard Planté, 4 août 1818.
- 35- Bail par MG Noël à Joachim Paquet, notaire Jos. Ouellet, 26 Janvier 1827.
- 36- Bail à ferme par Catherine Drapeau à Joseph Baquet dit Lamontagne, notaire Pierre Gauvreau, 14 nov. 1831, n° 1748.
- 37- Bail à ferme par Luce-Gertrude Drapeau à Jos. Baquet dit Lamontagne, notaire Pierre Gauvreau, 6 oct. 1832, n° 1916.

- 38- Bail à ferme par Jos. Baquet dit Lamontagne à Jean-Marie Dessein dit Saint-Pierre, notaire Pierre Gauvreau, 6 nov. 1832, n° 1938.
- 39- Protest par Luce-Gertrude Drapeau contre Jos. Baquet dit Lamontagne, notaire Pierre Gauvreau, 8 août 1834, n° 2385.
- 40- Bail par Luce-Gertrude Drapeau à Frédérick Bernier, notaire Jos. Ouellet, 4 novembre 1834.
- 41- Paul-Henri Hudon, Les Drapeau et les filles du seigneur Joseph Drapeau dans L'Estuaire généalogique, n° 73, printemps 2000, p. 14.
- 42- Bail à loyer par Thomas Casault à Ignace Vaillancourt, notaire Jean-Baptiste Taché, 12 octobre 1836.
- 43- Mise en possession par Ignace Vaillancourt à Jean Goulet, notaire Jos. Garon, 28 novembre 1846, n° 2336.
- 44- Protestation contre Jean Goulet, notaire Jean-Bernard Pelletier, 20 novembre 1848, n° 631.

## Le moulin Drapeau



Avec la construction d'un nouveau moulin sur le ruisseau à la Loutre, les seigneuses Drapeau allaient donner à leurs censitaires un bâtiment qui ferait la fierté de la population de Sainte-Luce. Ce nouveau moulin, bâti en 1848 sous la gouverne de la seigneuse Luce-Gertrude Drapeau, existe toujours aujourd'hui et ses murs de pierre ont traversé sans encombre les XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles. Il est le seul monument d'importance qui nous rappelle le régime seigneurial dans notre région, depuis l'incendie du manoir Saint-Germain, lors du grand feu du 6 mai 1950, à Rimouski.

En fait, Luce-Gertrude Drapeau, toujours le porte-parole de ses sœurs, n'a pas eu d'autre choix que de construire un nouveau moulin... et de voir grand. La seigneuse a été poussée au pied du mur, mais elle n'allait pas rester là. Les habitants seraient requis de faire leurs parts et leurs grosses parts. On se demande même si on ne serait pas mieux d'appeler ce bâtiment non pas le moulin Drapeau, mais « le moulin des Luçois » ou mieux encore, « le moulin Louis Bernard ».

Au mois d'août 1848, quinze habitants de Sainte-Luce avec le notaire Walston Dubord de Sainte-Flavie, s'amenaient à la maison de Melchior Réhel, « *ancien cultivateur* » de Rimouski. Ce groupe de seize visiteurs inattendus trouvèrent là « *Madame Luce-Gertrude Drapeau, veuve de Thomas Casault, vivant Ecuyer, notaire de la paroisse de St-Louis de Kamouraska* ». Jean-Bernard Pelletier, notaire de Sainte-Luce, accompagnait le groupe et il était chargé d'inscrire toutes les plaintes exprimées par les contestataires. Ceux-ci n'y allaient pas par quatre chemins pour faire savoir à la seigneusesse l'état désastreux dans lequel se trouvait le moulin banal de la seigneurie de Lessard ou de La Molaie. Les requérants déclaraient haut et fort que « *le moulin banal à farine qui est actuellement assis et situé sur le ruisseau à la Loutre dans la dite seigneurie de Lessard dit La Molaie dans la paroisse de Sainte-Luce est dans un état voisin de la ruine, que le corps de la bâtisse d'icelui est penché et déplombé par état de vétusté [...] et par conséquent dans l'impossibilité de satisfaire aux besoins des censitaires.* » Une solution s'imposait : il fallait bâtir un moulin neuf, d'une plus grande étendue que celui qui existait, et cela, « *dans le cours de la présente année.* » Trois fois dans l'acte notarié rédigé par Jean-Bernard Pelletier, intitulé *Protest par André-Elzéar Gauvreau et autres*, trois fois il était fait mention que la seigneusesse devait agir « *dans le cours de la présente année* ». Comme ces événements avaient lieu le 12 août 1848, il ne restait pas beaucoup de temps pour se plier aux exigences des

censitaires récalcitrants. Cinq Luçois apposèrent leur signature au bas de l'acte de protestation : André-Elzéar Gauvreau, Antoine Langlois, Paul Mercier, Théophile Dumais et Simon-Joseph Chalifour<sup>1</sup>.

Il faut se reporter à l'actualité de cette époque pour comprendre l'état d'esprit des censitaires revendicateurs. Tout le monde parlait alors de l'abolition du régime seigneurial. Ce système désuet avait fait son temps et on s'attendait à ce qu'un acte du Parlement vienne lui mettre fin, à tout moment. Après l'abolition, les seigneuses Drapeau auraient été libérées de leur obligation de construire un moulin. Les censitaires ne voulaient pas se contenter de belles paroles et ils craignaient qu'ensuite la seigneuse fasse traîner cette affaire en longueur, en attendant l'abolition. Avec l'ancien régime, le seigneur avait le droit de prendre le bois, la pierre et les autres matériaux sur toute l'étendue de sa seigneurie. De même, les journées de corvées fournissaient le travail gratuitement, avec les matériaux. On comprend alors la précipitation des habitants pour que la seigneuse se décide à leur construire un moulin.

Luce-Gertrude Drapeau avait compris que ce n'était plus le temps de tergiverser. Trois mois après l'épisode dans la maison de Melchior Réhel, la seigneuse avait trouvé un constructeur de moulin. Louis Bernard, de la paroisse de Saint-Gervais, était l'homme qu'il fallait pour répondre aux exigences des Dames Drapeau. Le Sieur Bernard, évidemment un bon constructeur de moulin, était en même temps un bien piètre homme d'affaires, nullement de taille à se défendre contre la seigneuse Luce-Gertrude Drapeau. Le 15 novembre 1848, il se présentait à la maison d'Ulric-Joseph Tessier, avocat de Québec, où demeurait la seigneuse. Il venait y passer un bail avec ladite Dame Drapeau pour la construction d'un moulin à Sainte-Luce, en remplacement du vieux bâtiment qui tombait en ruines. Le notaire Michel Tessier - nous ignorons son lien de parenté avec Ulric-Joseph Tessier - avait été retenu pour rédiger un acte appelé « *Bail de moulin par Mad. Casault à Louis Bernard* ». En fait, il s'agissait beaucoup plus d'un marché de construction que d'un bail. Cela avait été dans les habitudes du seigneur Joseph Drapeau de préférer les baux et sa fille, Luce-Gertrude, avait continué sur le même modèle que son père. C'est la raison pour laquelle nous retrouvons très peu de marchés de construction pour toutes les seigneuries Drapeau dans les Inventaires des marchés de construction, préparés à Parcs Canada, en 1975 et en 1977<sup>2</sup>.

Dans le « *Bail de moulin par Mad. Casault à Louis Bernard* », la Dame bailleresse louait au preneur : l'emplacement du moulin (encore non bâti), la terre attenante et la banalité pour la paroisse de Sainte-Luce et pour la seigneurie de Pointe-au-Père. Même si aucun chiffre n'était donné, il était clair que le droit de banalité était très intéressant. Cette location devait durer 15 ans, c'est-à-dire du premier novembre 1849 au premier novembre 1864. Comme prix de cette location, Louis Bernard « *meunier et constructeur de moulin* » devait payer 50 livres par année. Il faut remarquer que ce bail était daté du 15 novembre 1848 mais qu'il devait commencer le

premier novembre 1849, soit près d'un an plus tard. Entre temps, le preneur occuperait le vieux moulin où il aurait à faire toutes les réparations nécessaires. Le prix pour cette location du vieux bâtiment était de 65 livres. Au premier novembre 1849, « *Le vieux moulin demeurera et appartiendra audit preneur qui pourra l'enlever et en disposer comme bon lui semblera.* » De sorte qu'il est possible que certaines parties du vieux bâtiment aient été utilisées dans le moulin neuf.

Puis, et ce n'était pas la moindre partie de ce bail, Louis Bernard s'engageait à construire un moulin neuf sur le ruisseau à la Loutre. Et cela, « *à ses frais et dépens* ». Le nouveau bâtiment devrait être terminé au plus tard le 30 décembre 1849 et il serait érigé un peu plus au sud que celui qui existait alors<sup>3</sup>. Pour leurs parts, les habitants de Pointe-au-Père et de Sainte-Luce se chargeaient de fournir la pierre, la chaux et le bois (planches, madriers et bardeaux). C'était leur façon de payer en nature les cens et rentes qu'ils devaient à la seigneuresse<sup>4</sup>.

Les dimensions du moulin de Sainte-Luce construit par Louis Bernard auraient 30 pieds par 50, mesures françaises. Les fondations en pierre devraient porter deux étages totalisant 18 pieds de hauteur, également en pierre. Les fenêtres présenteraient des petits carreaux de six pouces par sept et la toiture de bardeau de cèdre serait percée de quatre lucarnes, de chaque côté des deux versants. Quant aux mouvements, tournants et travaillants, ils comprendraient deux bluteaux et trois paires de moulanges de pierre d'Europe. Puis il était demandé au meunier et constructeur de moulin « *de faire tous les autres ouvrages pour faire et finir ledit moulin complètement [au plus tard le 30 décembre 1849] y compris les dales [sic] et chaussées dudit moulin*<sup>5</sup>. »

Et ce n'était pas tout. Le meunier Louis Bernard s'engageait à construire un autre moulin, « *pendant le cours du présent bail.* » Ledit moulin, alimenté par le pouvoir hydraulique de la rivière Mitis, serait situé dans le petit fief Pachot, propriété des sœurs Drapeau. Le 21 mai 1850, le constructeur de moulin prenait effectivement l'engagement, devant le notaire Michel Tessier, de construire un bâtiment à l'endroit appelé la pêche à l'Anguille. Le nouveau bâtiment devra avoir 54 pieds de front sur 34 de profondeur. Les fondations en pierre porteront des murs de bois « *avec les tournants et travaillants nécessaires et assez forts pour faire marcher quatre moulanges dont deux paires seront de bonne pierre d'Europe [...]* L'entrepreneur s'oblige en outre 1o - *de faire une bonne grange de quarante pieds sur vingt cinq [...]* 2o - *de faire un chemin à partir du pont sur la rivière Mitis jusqu'au moulin [...]* 3o - *de faire trente arpens d'abatis [sic] au râteau autour du moulin pour mettre ce moulin en sûreté.* »

Le constructeur devait recevoir pour son travail à la rivière Mitis huit cents livres courant. Mais après déduction de toutes les sommes dues à la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau, il ne restait plus que deux cent vingt-cinq livres pour le constructeur. Cette somme lui serait payée, à raison de vingt-cinq livres par mois, à partir du premier juin 1850<sup>6</sup>.

Pour plus grande sûreté que le marché pour le moulin de la rivière Mitis serait exécuté selon sa forme et teneur, Louis Bernard donnait comme caution le moulin banal de Sainte-Luce, « *qu'il a affecté et hypothéqué* », et qu'il tient à bail de Madame la seigneuresse. On peut se demander pourquoi Louis Bernard a accepté des conditions aussi dures imposées par la seigneuresse. Il faut se rappeler que le bail devait durer quinze ans et que les recettes tirées de la banalité étaient très alléchantes alors que les localités de Pointe-au-Père et de Sainte-Luce devenaient de plus en plus peuplées. Mais encore fallait-il que Louis Bernard ait terminé le moulin de Sainte-Luce le 30 décembre 1849 et le moulin de Mitis, le premier mars 1851...

Comme il fallait s'y attendre, le moulin de la rivière Mitis n'était pas terminé au premier mars 1851. Huit jours plus tard, le 8 mars 1851, la seigneuresse rappiquait avec une convention devant le notaire Michel Tessier<sup>7</sup>. Louis Bernard reconnaissait dans cette convention qu'il avait été incapable de terminer le moulin de Métis pour la date fixée et qu'il ne pouvait pas non plus payer la location due pour le moulin de Sainte-Luce (alors presque terminé). La seigneuresse se donnait alors légalement de droit de reprendre le bail pour le bâtiment de Sainte-Luce qui servait de caution; cela signifiait que les recettes de la banalité lui reviendraient à elle, pour la période restant à expirer dudit bail, c'est-à-dire du premier mai 1851 jusqu'au 15 novembre 1864. Elle reprenait aussi la terre attenante au moulin, louée en 1848, avec « *les autres dépendances [...] bâties, étables, chaussées, vieux bois et fer et tous les autres articles qui se trouvent dans le dit moulin et les dépendances* ».

La date pour mettre fin au bail de 1848 avait été fixée au premier mai 1851. Après cette date, Luce-Gertrude Drapeau allait louer le moulin de Sainte-Luce à un autre locataire. Puis Ulric-Joseph Tessier, procureur de la Dame Drapeau, entendait être remboursé de ce qu'il avait payé pour les ouvrages faits à la chaussée et aux quais du moulin de Sainte-Luce. Ulric-Joseph Tessier était un proche parent de Luce-Gertrude Drapeau, ayant épousé en 1847, Marguerite-Adélaïde Kelly, fille de Marie-Adélaïde Drapeau, une des seigneuresse. Entre le 1<sup>er</sup> mai et le 28 octobre 1851, Louis Bernard avait accumulé des droits de banalité sur les grains provenant des moutures qu'il avait faites dans le moulin de Sainte-Luce. Ces grains, déposés dans le moulin, se trouvaient aussi compris avec les marchandises saisies. Il était donc « *convenu que Ulric-Joseph Tessier, écuier de Québec, avocat déjà appointé par les Parties gérant de ce moulin, retiendra sur ces grains de quoi le rembourser de ce qu'il aura payé pour l'ouvrage de la chaussée et des quais en dépendant au moulin de Ste-Luce. Quant au reste des grains, si reste il y a, le dit Louis Bernard le fera quérir au dit moulin de Ste-Luce et en disposera en faveur de qui il jugera à propos* ».

Même si elle avait mis fin au bail du 15 novembre 1848, Luce-Gertrude en gardait les clauses à sa convenance. Il était donc convenu que « *Ledit Louis Bernard travaillera lui-même et à fournir son tems [sic] et ses travaux pour faire & compléter tous les ouvrages et réparations nécessaires à faire aux dits moulins de Métis et de Ste-Luce en conformité aux dits marché & bail* ».

En règlement final de tous les comptes impliqués dans cette affaire, la seigneuresse consentait à donner à Louis Bernard la somme de 41 livres et 5 s. courant « *pour indemniser et récompenser le dit Louis Bernard des diverses dépenses et ouvrages extra qu'il a pu faire aux dits deux établissements*<sup>11</sup>. »

### **Les derniers meuniers du moulin seigneurial**

Avec tout ce qui lui avait été imposé, on comprend que Louis Bernard ne pouvait s'acquitter de son travail de meunier. Le 28 août 1850, il sous-louait le moulin banal de Sainte-Luce, avec la terre attenante, à Pierre Goulet père, « *meunier demeurant en la paroisse susdite [...]* » Cette sous-location devait durer six ans, du premier mai 1850 au premier mai 1856<sup>12</sup>. Mais le meunier Goulet allait décéder quelques mois plus tard. On lui trouva un remplaçant en la personne de Pierre Tremblay fils, qui avait exercé le même métier à Baie-Saint-Paul. Le bail de ce dernier devait durer du 16 décembre 1851 au premier octobre 1856. Cette fois-ci, c'était Madame Luce-Gertrude Drapeau qui était la bailleresse. Rappelons qu'elle avait repris possession du moulin de Sainte-Luce le premier mai 1851. Luce-Gertrude eut soin de transférer les pouvoirs qu'elle possédait comme seigneuresse au meunier Tremblay. Celui-ci aurait alors tous les droits pour exiger des censitaires qu'ils viennent faire moudre leurs grains au moulin seigneurial<sup>13</sup>. Comme tous vivaient dans l'attente de l'abolition du régime seigneurial, plusieurs censitaires avaient pris de l'avance... Pierre Tremblay aurait la charge de redresser la situation !

### **L'évaluation monétaire du moulin banal**

L'abolition du régime seigneurial se fit en douceur et dans un certain esprit de justice. C'est-à-dire, un esprit de justice envers les seigneurs<sup>14</sup>. Afin d'évaluer les rentes provenant des censives des habitants, de même que les biens et des droits des seigneurs, on nomma une commission chargée de cette évaluation. Les commissaires ont agi en toute objectivité et ils ont accompli un travail colossal. Les résultats de leurs recherches ont été inscrits dans sept volumineux registres intitulés : Cadastres abrégés des seigneuries du district de Montréal, (3 vol.), et Cadastres abrégés des seigneuries du district de Québec, (2 vol.), Cadastres abrégés des seigneuries du district de Trois-Rivières, (1 vol.) et Cadastres abrégés des seigneuries appartenant à la Couronne, (1 vol.), Québec, Desbarats, 1863.

Pour une première évaluation des biens des seigneuresse Drapeau dans le petit fief Pachot, les commissaires ont entré le chiffre de 8 709,33 \$, pour tout le fief ou seigneurie de Pachot. Insatisfaites de cette première évaluation, les seigneuresse ont demandé une révision, ce qui leur fut accordé. En second lieu, les commissaires ont entré les résultats suivants :

	« \$ cts
<i>Valeur des cens et rentes</i> . . . . .	916,83 \$
<i>Valeur des lods et ventes</i> . . . . .	1 042,50 \$
<i>Valeur de la banalité</i> . . . . .	2 000,00 \$
<i>Valeur du moulin banal</i> . . . . .	6 750,00 \$ »

La valeur totale de ce fief, après la révision, était égale à 10 709,33 \$. Les seigneuses avaient donc gagné 2 000,00 \$ de plus. Le moulin plus la banalité se montaient à 8 750,00 \$. Ce dernier chiffre représentait donc la très grande partie de la valeur de ce petit fief, c'est-à-dire 80 % en chiffres arrondis. Rappelons que le moulin dont il est question ici est celui-là même qui avait été construit par Louis Bernard, en 1851.

Dans la seigneurie de Lessard ou La Molaie, les chiffres inscrits par les commissaires se montaient à :

	« \$ cts
<i>Valeur des cens et rentes</i> . . . . .	4 064,83
<i>Valeur des lods et ventes</i> . . . . .	2 468,83
<i>Valeur de la banalité</i> . . . . .	3 333,33
<i>Valeur du moulin banal</i> . . . . .	6 000,00 » <sup>15</sup>

La valeur totale des deux derniers chiffres, 9 333,33 \$, sur la valeur totale de la seigneurie, 15 866,99 \$, donne une proportion d'environ 60 % en faveur du moulin et de la banalité. Tous les chiffres donnés ici sont en valeur de l'époque. L'évaluation du moulin banal à 6 000,00 \$ peut servir pour une comparaison avec ce que vaut le moulin aujourd'hui.

Après l'abolition du régime seigneurial, le moulin banal de la seigneurie de Lessard ou La Molaie a continué ses moutures, comme à l'accoutumée. Mais ce bâtiment, construit par Louis Bernard en 1848, ne sera plus appelé « le moulin seigneurial » ou « le moulin Drapeau ». Dorénavant on dira : « **Le Moulin de Sainte-Luce** ».

## Notes



- 1- Protest par André-E. Gauvreau et autres, notaire Jean-Bernard Pelletier, 12 août 1848, n° 610.
- 2- Inventaire des marchés de construction des archives civiles de Québec, 1800-1870, 3 vol. par Geneviève G. Bastien, Doris D. Dubé et Christina Southam, Parcs Canada, 1975. Et Inventaire des marchés de construction des archives nationales à Québec, XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par Doris Drolet-Dubé et Marthe Lacombe, Parcs Canada, 1977.
- 3- Bail de moulin par Madame Casault à Louis Bernard, notaire Michel Tessier, 15 novembre 1848, n° 6496.
- 4- Notaire Siméon De Champlain, entre le 9 janvier et le 30 janvier 1849, n°s 392 à 414.
- 5- Voir note 3.
- 6- Marché entre Louis Bernard et les seigneuses de Rimouski pour la construction du moulin de Métis, notaire Michel Tessier, 21 mai 1850, n° 7158. Il s'agit ici de l'un des rares marchés de construction passés par la seigneuse, Luce-Gertrude Drapeau.
- 7- Convention entre Mme Casault et Louis Bernard, notaire Michel Tessier, 8 mars 1851, n° 7455.
- 8- Convention entre Mme Casault et Louis Bernard, notaire Michel Tessier, 28 octobre 1851, n° 7678.
- 9- Loc. cit.
- 10- Voir note 7.
- 11- Voir note 8.
- 12- Bail par Louis Bernard à Pierre Goulet, notaire Pierre Gauvreau, 28 août 1850, n° 4775.
- 13- Bail par Madame Casault à Pierre Tremblay, notaire Michel Tessier, 10 novembre 1851, n° 7682.
- 14- Benoît Grenier, L'extinction progressive du régime seigneurial au Québec, 1854-1970, dans la revue Cap-aux-Diamants, n° 106, p. 32-35. Sur le même sujet, voir aussi Benoît Grenier, Brève histoire du régime seigneurial, Montréal, Boréal, 2012, p. 202-210.
- 15- Cadastres abrégés des seigneuries du district de Québec. Pour la seigneurie de Lessard ou La Molaie, voir le n° 94, 14 sept. 1858. Pour la seigneurie de Pachot, voir le n° 96, 11 sept. 1858.



## Le moulin de Sainte-Luce



Ulric-Joseph Tessier a conservé l'administration du moulin de Sainte-Luce de 1847 à 1871. Pendant cette période, il a été le seul à prendre toutes les décisions alors que la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau, vieillissante, se retirait lentement des affaires des seigneuries de Rimouski. Nous avons vu que la seigneuresse avait loué le moulin au meunier Pierre Tremblay, le 10 novembre 1851, pour la période allant du 16 décembre 1851 au 1<sup>er</sup> octobre 1856. Même si ce contrat de location portait le titre de « *Bail par Mad. Casault à Pierre Tremblay* », il est évident que cette affaire était la responsabilité d'Ulric-Joseph Tessier, « *avocat déjà appointé par les Parties gérant de ce moulin.* » Comme prix de cette location, le meunier devait remettre aux Dames Drapeau, via Ulric-Joseph Tessier, les deux tiers des recettes provenant de la banalité<sup>1</sup>.

Pierre Tremblay est demeuré meunier du moulin de Sainte-Luce de 1851 à 1882. Pour son employeur, Ulric-Joseph Tessier, Pierre Tremblay a été beaucoup plus qu'un employé à salaire. Le meunier Tremblay a été le bras droit et même quelquefois, l'associé de son patron. Le 23 août 1854, Ulric-Joseph Tessier et son meunier achetaient ensemble le moulin à carder et à fouler l'étoffe, également actionné par le pouvoir hydraulique du ruisseau à la Loutre<sup>2</sup>. J. W. Miller nous apprend qu'à cette période, il y avait aussi en plus du moulin banal ou seigneurial « *Un moulin à scie, un moulin à carder et un moulin à fouler et à pressier l'étoffe* ». Puis notre historien ajoute : « *Il y avait autrefois beaucoup d'activité au Ruisseau-à-la-Loutre. En plus des quatre moulins qui faisaient chacun leur part, il y avait une tannerie et plusieurs magasins. On a commencé par y faire le commerce de la farine. La culture du blé sur les terres nouvelles était très rémunératrice. Les marchands ne faisaient pas venir de farine, au contraire, ils en exportaient. [...] Le Ruisseau-à-la-Loutre était, dit-on, un des endroits où les boulangers de Rimouski venaient acheter leur farine*<sup>3</sup>. »

Cette période d'intense activité s'est développée au temps où Ulric-Joseph Tessier veillait à l'administration des seigneuries de Pointe-au-Père et de L'Anse-aux-Coques. Le nom d'Ulric-Joseph Tessier est bien connu comme professeur de droit à l'Université Laval et comme juge à la Cour supérieure du Québec. Cependant, Ulric-Joseph Tessier est moins connu comme homme d'affaires même s'il a démontré beaucoup d'aptitudes dans ce domaine. Il a considérablement agrandi le patrimoine foncier de la famille Drapeau en achetant les seigneuries du Bic, de Saint-Fabien, de Saint-Simon et de Trois-Pistoles. Il a été un des membres fondateurs de la Banque Nationale et président de cette institution pendant vingt ans, de 1858 à 1878<sup>4</sup>.

À la mort de la seigneuresse Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly, en 1869, sa fille Marguerite-Adélaïde Kelly (Adèle), l'épouse d'Ulric-Joseph Tessier, était devenue l'héritière des seigneuries de Rimouski. Adèle n'a jamais participé d'aucune façon dans la direction de ses seigneuries. Elle avait cependant un bon modèle à imiter dans la personne de sa tante Luce-Gertrude. Puis, après tout, c'était elle qui était l'héritière. Mais comme Adèle a mis au monde dix-sept enfants<sup>5</sup>, il ne lui restait pas beaucoup de temps pour s'occuper de ses seigneuries. D'ailleurs, lorsque Luce-Gertrude Drapeau a transmis tous ses pouvoirs de seigneuresse à Ulric-Joseph Tessier, l'époux de sa nièce, elle savait ce qu'elle faisait. Elle ne pouvait trouver un meilleur administrateur pour les seigneuries de la famille Drapeau dans la région de Rimouski.

Avec l'arrivée de l'*Intercolonial* à Luceville, dans les années 1875, la vie des anciens Luçois a complètement été chambardée. La paroisse de Sainte-Luce a perdu son pôle d'attraction au profit du noyau de population qui se regroupait de plus en plus autour de la gare. Plusieurs moulins disparurent autour du ruisseau à la Loutre, comme nous l'apprend J. W. Miller : « *Les moulins à scie, à carder et à fouler ont disparu. Avec la construction de l'Intercolonial, les communications sont devenues autres, et c'est à la gare de ce chemin de fer que les magasins se sont transportés. Le moulin de pierre qui avait cessé d'être banal en 1854, par suite de l'abolition de la tenure seigneuriale a toujours continué à moudre le blé...*<sup>6</sup> » Mais seul le moulin à farine a continué à tourner et « aujourd'hui au Ruisseau-à-la-Loutre, tout est silencieux. »

Par contre si l'arrivée de l'*Intercolonial* a mit fin à une période d'intense activité autour du moulin du ruisseau à la Loutre, l'ensemble des Rimouskois a conçu cette arrivée comme une véritable bénédiction. Arthur Buies a décrit avec élégance ce chemin de fer, dans ses Petites chroniques pour 1877. D'après cet auteur : « *On ne se figure pas la quantité de fret qui passe tous les jours sur l'Intercolonial entre Halifax et la Rivière-du-Loup. Ce sont des suites de trains qui n'en finissent plus, et cela, quatre fois par jour, deux fois en chaque sens, sans compter l'Express qui ne met que vingt heures à parcourir ses 560 milles. Les rails sont en acier, les ponts élégants autant que solides; on sent que rien n'a été épargné pour faire de cette ligne un véritable monument de l'industrie moderne*<sup>7</sup>. »

Il était évident que les beaux jours du moulin étaient comptés. Ulric-Joseph Tessier avait bien compris qu'il était inutile d'essayer de concurrencer le chemin de fer autant pour la quantité que pour la rapidité des marchandises transportées. Il était plus avantageux de vendre le moulin qui représentait une valeur d'un autre âge. Auguste Tessier, au nom de son père, Ulric-Joseph Tessier, se chargea de trouver un acheteur. Le 22 avril 1884, François-Xavier Lebel, cultivateur de la paroisse de Saint-Octave de Métis, se présenta pour acquérir ce bien patrimonial. On lui demanda 3 000,00 \$ comme prix de cette acquisition. Ce prix était loin d'être exagéré, si on se souvient que le moulin avait été évalué à 6 000,00 \$ par les commissaires chargés de faire l'évaluation des biens des seigneurs, en 1858. Étaient aussi contenus dans cette vente, en plus

du moulin à farine en pierre à deux étages : « *ses meubles [sic], bluteaux, tournants et travaillants, avec l'écurie et l'emplacement sur lequel il est bâti [...] avec une terre y appartenant de trois quarts d'arpents de front sur quarante de profondeur [...] étant les lots n<sup>os</sup> 122 et 123 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Luce*<sup>8</sup>. »

Avec la vente du moulin à François-Xavier Lebel allait se clore une période où des propriétaires absents louaient le moulin à des meuniers et gardaient pour eux la plus grande partie des recettes provenant de la banalité. Commençaient alors la période des meuniers propriétaires qui va se prolonger jusqu'en 1927.

## Notes



- 1- Bail par Mad. Casault à Pierre Tremblay. Not Michel Tessier, 10 novembre 1851, n° 7682.
- 2- Vente par Magloire Carrier à Ulric-Joseph Tessier & al. Not. Jean-Baptiste Pelletier, 23 août 1854, n° 1121.
- 3- APSL, Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce, vol. 1, p. 26s.
- 4- Michèle Brassard et Jean Hamelin, Ulric-Joseph Tessier, dans DBC, vol. XII, p. 1123.
- 5- Jean Cimon, Ulric-J. Tessier, bourgeois de Québec, 92.
- 6- APSL, Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce, vol. 1, p. 27.
- 7- Arthur Buies, Petites chroniques pour 1877, p. 133.
- 8- Vente du moulin de Sainte-Luce par Ulric-Joseph Tessier à François-Xavier Lebel. Not. Alphonse Poulin, 22 avril 1884, n° 1475.

## *Les meuniers propriétaires*

(Voir à l'annexe 3, Le moulin du ruisseau à la Loutre, les propriétaires)



Le moulin de Sainte-Luce est demeuré la propriété de la famille Lebel pendant vingt et un ans, de 1884 à 1905. Durant les dix premières années, François-Xavier Lebel, le nouveau propriétaire, a occupé les fonctions de meunier avec son fils Joseph et peut-être aussi avec un autre de ses fils, Georges. Pendant ces dix premières années, entre 1884 à 1894, on ne sait pas vraiment qui a été le plus assidu à faire tourner le moulin du ruisseau à la Loutre.

Pendant la période des meuniers Lebel, il était évident que les transactions - donations ou ventes - concernaient aussi bien le moulin que la terre attenante. Cette terre portait le numéro cadastral 123 et mesurait trois quarts d'arpent de front sur quarante arpents de profondeur. Elle était bornée à l'est par Joseph Dionne et à l'ouest par Adélarde Goulet. C'était une bien petite terre si on la compare aux autres terres dans la province de Québec, qui mesuraient en moyenne deux arpents de front. Les instruments d'agriculture étaient mentionnés dans les transactions comme « *une faucheuse simple, un râteau à cheval, une charrue d'acier, une herse à ressort<sup>1</sup>...* » On mentionnait aussi des animaux de ferme comme « *un cheval attelé à une voiture d'été & d'hiver, une vache à lait et divers autres articles<sup>2</sup>*. Cette terre est représentée à l'annexe 2, (le numéro 123 que l'on aperçoit seulement en partie.).

Le 17 décembre 1890, François-Xavier Lebel faisait donation « *de la juste moitié indivise d'un moulin à farine en pierre à deux étages avec ses meubles [sic] meublant tournant et travaillant avec l'écurie et les autres bâtisses [...] sur le ruisseau à la Loutre [...]* » Cette donation était faite en faveur du fils Joseph et son père, François-Xavier Lebel, donnait avec beaucoup de parcimonie. Il ne faisait donation que de la moitié du moulin avec la moitié de la terre attenante et il se réservait la jouissance des lieux pour les deux années à venir. Le donateur comme le donataire étaient alors mentionnés comme cultivateurs demeurant dans la paroisse de Saint-Octave-de-Métis.

Quatre ans plus tard, le 7 avril 1894, François-Xavier Lebel en venait à une nouvelle donation devant le notaire Thomas Pelletier, pratiquant « *au village de Mont-Joli* ». François-Xavier Lebel donnait toujours à son fils Joseph, la juste moitié indivise du moulin avec la juste moitié indivise des lots 122 et 123 du cadastre officiel. « *Cette donation est faite dans la vue de récompenser son fils donataire des bons services qu'il a pu en recevoir par le passé...* » Pour

l'obtention de l'autre moitié, Joseph devait déboursier la somme de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$), payable au taux de six pour cent par année. Pour assurer le paiement de cette somme, la moitié du moulin et de la terre attenante était hypothéquée en faveur du donateur<sup>3</sup>.

Joseph Lebel, cultivateur et meunier, s'est acquitté de toutes ses obligations; il allait demeurer le seul propriétaire du moulin et de la terre attenante jusqu'à 1905, c'est-à-dire pendant onze ans. À cette période, le moulin donnait encore des rendements suffisants pour assurer une subsistance assez confortable.

Le 11 septembre 1905, ledit Joseph Lebel « *meunier de la paroisse de Ste-Luce* » vendait à Louis Fortin « *aussi meunier du village de St-Jérôme de Matane... une terre située sur le premier rang de la susdite paroisse de Ste-Luce de trois quarts d'arpent de front...* » Il s'agissait évidemment de la terre du numéro cadastral 123 et pour la première fois dans tous les actes concernant le moulin, on mentionnait cette terre en premier lieu. Puis il était fait mention du « *moulin en pierre à deux étages... avec toutes ses poulies, agrès, tournants et travaillants...* » Enfin, tous les articles que l'on trouvait généralement sur une ferme étaient aussi vendus, comme une faucheuse, une herse... et finalement cent cinquante bottes de foin. Cette vente était faite pour la somme de trois mille trois cents dollars (3 300,00 \$)<sup>4</sup>.

Après avoir été propriétaire du moulin et de la terre attenante pendant onze ans, Louis Fortin n'arrivait pas à joindre les deux bouts. Le 22 février 1916, il était dans l'obligation d'emprunter mille dollars (1 000,00 \$) à Émile Rioux, rentier « *de la paroisse de St-Jérôme de Matane.* » Cette somme devait porter un intérêt à 6 % par année et devait être payée au domicile du créancier à Matane. Pour garantir le paiement de cette somme, le meunier Fortin hypothéquait le moulin et les terres numéros 122 et 123 du cadastre officiel. Il hypothéquait aussi « *tous les droits que ledit Fortin a et peut exercer sur le pouvoir d'eau du ruisseau dit à la Loutre*<sup>5</sup>. »

Il était évident que le meunier Fortin n'arrivait pas dans ses affaires. Propriétaire du moulin et de la terre attenante depuis 1905, il vendait ses biens au premier rang de Sainte-Luce, le 11 mai 1920. Cette fois-ci, l'acquéreur n'était pas un meunier mais un cultivateur de la paroisse de Sainte-Luce. Émile Perreault devait payer quatre mille dollars (4 000,00 \$) pour sa nouvelle acquisition. Celle-ci comportait les terres numéros 122 et 123 avec le moulin et les bâtisses dessus construites et aussi le pouvoir d'eau du ruisseau à la Loutre, « *et généralement tout ce qui sert à l'exploitation dudit moulin*<sup>6</sup>. »

Cinq mois seulement après avoir fait l'acquisition du moulin et de la terre attenante, Émile Perreault se trouvait dans les difficultés financières, comme son prédécesseur. Il n'arrivait pas à payer les quatre mille dollars qu'il devait à Louis Fortin. Il devait alors emprunter la coquette somme de deux mille sept dollars (2 700,00 \$) à « *Monsieur le Chanoine Pierre-Félix Sirois, chancelier du*

*diocèse de Rimouski, demeurant à l'évêché de Rimouski.* » Il était évident que le Chanoine Sirois était un prêteur très généreux. Émile Perreault n'avait alors à rembourser que 50,00 \$ par année pour les cinq premières années et ensuite 100,00 \$ par année pour les années restantes, jusqu'au parfait paiement, à 5 %. Encore une fois, le moulin et les terres 122 et 123 étaient hypothéqués<sup>7</sup>.

Heureusement, le bon gouvernement de la province de Québec vint mettre fin à toutes ces hypothèques. Le 28 janvier 1927, Émile Perreault avait la chance de vendre le moulin avec les lots 122 et 123, pour la somme de 8 000,00 \$, payés comptant. L'acheteur, la province de Québec, était mentionné par les noms de « *Sa Majesté le Roi George V, aux droits de la province de Québec, représentée par l'Honorable J.-Léonide Perron, conseil du Roi, de la cité de Montréal, Ministre de la voirie de la province de Québec.*<sup>8</sup> » Dans l'acte de vente à la province, le Ministre J.-Léonide Perron représentant le gouvernement, ne faisait aucune mention de l'usage que l'on entendait faire avec le moulin nouvellement acquis. Pour cela, il faudra attendre quatorze ans.

Dans les Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce, on nous apprend à quoi ressemblait le moulin pendant cette période sombre de son histoire. Ces Notes historiques... rapportent que : « *Le moulin de pierre qui avait cessé d'être banal en 1854, par suite de l'abolition de la tenure seigneuriale, a toujours continué à moudre le blé, mais dernièrement il a été acquis par le gouvernement provincial, lors du redressement du chemin à cet endroit, et depuis ses meules sont au repos, et, avec ses fenêtres barricadées de planches noircies, il semble paraître comme une relique d'un autre âge*<sup>9</sup>. »

Fenêtres barricadées, portes clouées, comment pouvait-on croire que c'était suffisant pour modérer l'énergie et l'ingéniosité des enfants du voisinage? Les jeunes du ruisseau à la Loutre s'introduisirent dans le moulin, on ne sait comment, et ils le transformèrent en un splendide terrain de jeu. À cette époque, les murs du moulin retentissaient avec les cris et les pas des jeunes, sautillant d'un plancher à l'autre. Ces renseignements nous ont été donnés par M. Émilio Perreault, qui a lui-même participé à ces jeux, avec ses frères et ses copains, après que le moulin eut été abandonné. Émilio est le fils d'Alphonse Perreault, lui-même le fils d'Émile Perreault, le dernier meunier du moulin du ruisseau à la Loutre. Émilio est donc le petit-fils d'Émile Perreault, le dernier meunier; né en 1928, le petit-fils est âgé de 85 ans aujourd'hui (en 2013). Demeurant maintenant dans la région de Montréal, Émilio Perreault nous a donné des renseignements avec beaucoup d'amabilité et il est évident qu'il est resté attaché à l'environnement du ruisseau à la Loutre. Après la vente du moulin en 1927, le père d'Émilio, Alphonse Perreault est allé habiter avec sa famille dans une maison voisine du moulin; cette maison est maintenant démolie. C'est là qu'Émilio allait vivre ses ébats de jeunesse. En 1944, Alphonse Perreault, avec sa famille, dut déménager pour aller occuper un emploi au chantier maritime de Sorel<sup>10</sup>. Il fallut donc dire adieu à ce moulin qui avait si agréablement servi de terrain de jeu aux jeunes du ruisseau à la Loutre.

Quant aux passants, ils n'étaient guère enchantés à la vue de ce moulin-fantôme.

## Notes



- 1- Vente par Joseph Lebel à Louis Fortin, notaire Joseph-Étienne Gagnon, 11 septembre 1905, n° 4048.
- 2- Donation par François-Xavier Lebel à Jos. Lebel, notaire Napoléon Michaud, 17 décembre 1890, n° 2085.
- 3- Donation par François-Xavier Lebel à son fils Joseph, notaire Thomas Pelletier, 7 avril 1894, n° 2137.
- 4- Voir note 1.
- 5- Promesse de paiement par Louis Fortin à Émile Rioux, notaire Louis de Gonzague Belzile, 22 février 1916, n° 9200.
- 6- Vente du moulin de Sainte-Luce par Louis Fortin à Émile Perreault, notaire Eudore Couture, 11 mai 1920, n° 2350.
- 7- Promesse de paiement par Émile Perreault, notaire Eudore Couture, 4 octobre 1920, n° 2463.
- 8- Vente par Émile Perreault à la province de Québec, notaire Louis de Gonzague Belzile, le 28 janvier 1927, n° 17 009.
- 9- APSL, [Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce](#), vol. 1, p. 26.
- 10- Communication avec M. Émilio Perreault, par téléphone, le 15 septembre 2008.

## *Un moulin centenaire*



### **Un moulin d'information touristique**

**L**e gouvernement de la province de Québec décida, en 1941, de transformer le moulin de Sainte-Luce en un bureau d'information touristique. On enleva les planches noircies qui barricadaient les fenêtres, remplaça les vitres cassées et fit toutes les réparations nécessaires pour redonner au moulin son allure d'autrefois.

On ne pouvait trouver une meilleure utilisation pour ce moulin devenu historique. À cette époque-là, le tour de la Gaspésie était devenu une destination populaire. Avec l'automobile qui se répandait de plus en plus dans les rangs de notre population et aussi chez nos voisins du Sud, les voyageurs sillonnaient nos routes à la recherche de nouveaux paysages. Il fallait satisfaire leur besoin d'information pour leur permettre de circuler dans notre région, en toute sécurité. Le moulin conserva cette même fonction d'information touristique, pendant une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle; on continua d'y dispenser les renseignements désirés de 1941 à 1981.

Plusieurs responsables de l'information répondaient alors aux questions du public. De 1941 à 1951, Monsieur Gagnon, dont malheureusement nous ignorons le prénom, fut employé au moulin pour informer un public désireux de connaître les principaux attraits de notre région. Après le décès de M. Gagnon en 1951, M. Philippe Gallant occupa ce poste de chargé de l'information, poste qu'il occupa jusqu'en 1979, c'est-à-dire pendant 28 ans. À l'époque de M. Gallant, M. Elzéar Lamontagne devait aussi donner les renseignements aux voyageurs. Puis, les deux fils de M. Gallant, André et Jean venaient prendre la relève de leur père, les journées où les passants étaient très nombreux. Des étudiants ont aussi trouvé au moulin des emplois d'été intéressants.

Tous les jours, de 8 h à 20 h, du 1<sup>er</sup> juin au 15 octobre, les voyageurs arrêtaient au moulin pour être accueillis par des guides sympathiques et pour apprendre les renseignements désirés. M. Philippe Gallant a été le champion pour sa longévité comme responsable de l'information. De 1951 à 1979, M. Gallant a transformé le moulin en un petit centre culturel vraiment québécois. Cet antiquaire-né a monté un petit musée en se servant des artéfacts recueillis dans notre région. Les instruments provenant de la forge de M. Fréchette occupaient une grande place parmi les objets exposés. D'autres antiquités retrouvées chez les familles environnantes ont aussi été étalées aux yeux d'un public admiratif. Puis, des fermières sont venues disposer à la

vue des voyageurs leurs travaux originaux, dans le style « du pays ». Le mécanisme du moulin avec sa grande roue et d'autres parties de l'antique bâtiment servaient de fond de scène à cette exposition rappelant les temps passés.

Malheureusement, à la suite du désengagement de l'État, la province chercha à se départir du moulin de Sainte-Luce, comme bureau d'information touristique. Des bureaux de même nature existaient à Rimouski et à Sainte-Flavie; on estima qu'ils étaient suffisants pour servir le Bas-Saint-Laurent. Entre 1981 et 1991, le moulin fut de nouveau abandonné. À la fin des années 1980, le gouvernement de la province l'offrit à la municipalité de Sainte-Luce, pour un dollar (1,00 \$). Cette offre fut refusée : le bâtiment aurait coûté trop cher en frais d'entretien et de restauration. On chercha alors un propriétaire qui exploiterait l'antique bâtiment comme entreprise privée. M. Réjean Frenette, résident de Rimouski, se présenta pour faire l'acquisition de ce bien patrimonial.

### **Le café du moulin (voir l'annexe 10)**

En 1991, M. Réjean Frenette devint effectivement propriétaire du moulin qui avait appartenu au gouvernement de la province de Québec depuis 1927. M. Frenette donna au moulin une toute nouvelle fonction. Dorénavant, les vieux murs allaient abriter un commerce sous la raison sociale de « **Le café du moulin** ». L'extérieur du bâtiment fut bien conservé. Une affiche discrète annonçait aux voyageurs et aux résidents du milieu cette entreprise de restauration qui fut bien appréciée pendant cinq ans. M. Frenette ajouta une galerie du côté nord; cet ajout donne accès à un magnifique point de vue sur le fleuve, tout en ne déparant pas l'aspect extérieur de ce bien historique.

Malheureusement, les changements exercés à l'intérieur ne peuvent être qualifiés que de désastreux. On démontra le mécanisme et les meules disparurent derrière de nouvelles boiseries. La grande roue fut enlevée. Les pièces archéologiques, prêtées pour le petit musée, furent remises à leurs propriétaires. Tout le travail accompli par M. Philippe Gallant pour la récupération et la conservation du matériel archéologique fut réduit à néant. Dispersées aux quatre vents, certaines pièces se retrouvent un peu partout dans la région. Une meule a trouvé sa place dans le jardin de Métis.

Lors de la vente par la province à M. Frenette, en 1991, comment expliquer que l'acheteur se présentait comme « *antiquaire*<sup>1</sup> »? Avec cette vente, allait recommencer la ronde des hypothèques... et commencer tout un cafouillage qui allait durer pendant plusieurs années.

En 1996, Monsieur Jean-François Ricard se porta acquéreur du moulin. Pendant seulement un an, M. Ricard opéra le commerce commencé par M. Frenette : « **Le café du moulin** » continua alors de servir ses clients. Puis en 1997, deux étudiants, Alexandre Decoste et Jean Morin exploitèrent le café, mais seulement pendant l'été de 1997. À cette époque, ce commerce était apprécié. La population semblait heureuse de prendre une petite pause-café, dans un antique bâtiment avec une vue magnifique sur le Saint-Laurent.

### **Le centre d'étude et de développement pédagogique**

En 1997, la Banque Laurentienne prenait possession de l'antique bâtiment, sur-hypothéqué. Il fallait alors rechercher un nouvel acheteur capable d'assumer la responsabilité du moulin, avec succès. Cet acheteur se présenta dans la personne de Monsieur Gervais Sirois. Celui-ci fit l'acquisition du moulin, le 16 mars 2001, devant la notaire Nadine Rioux. En association avec sa conjointe, Madame Sylvie Dubé, M. Sirois donna au moulin une toute nouvelle orientation.

Madame Dubé et Monsieur Sirois dispensent maintenant des cours spécialisés en éducation. Le centre d'étude et de développement pédagogique s'adresse à des professeurs et à des directeurs d'écoles qui désirent compléter leur apprentissage dans l'enseignement et la direction des maisons d'éducation. Madame Dubé et Monsieur Sirois ont beaucoup d'expérience dans ce domaine puisqu'ils ont été tous les deux directeurs d'écoles. Mme Dubé a occupé ce poste à L'Aquarelle et M. Sirois, à Paul-Hubert.

Les nouveaux propriétaires ont aussi transformé le moulin en un gîte du passant. Du 1<sup>er</sup> juin au 30 octobre, Madame Dubé et Monsieur Sirois reçoivent des voyageurs, heureux de se retrouver dans un site aussi attrayant<sup>2</sup>. Même si on n'y dispense pas de connaissances concernant le patrimoine, ce centre de formation spécialisée en éducation reste en accord avec la valeur culturelle du moulin du ruisseau à la Loutre.

## Notes



- 1- Vente par la province de Québec à M. Réjean Frenette, notaire Marc Saint-Laurent, 13 mai 1991, n° 1464.
- 2- La majorité des renseignements de cet article ont été communiqués par Sylvie Dubé, Jean Gallant, et Gervais Sirois, entrevues du 13 et du 15 août 2008.

## *Le moulin aujourd'hui*



**L**e moulin du ruisseau à la Loutre compte ses 165 ans (2013). On peut espérer qu'il vive encore longtemps. Ses murs de pierre sont un gage de sa longévité. Nous savons que la pierre, ce matériau noble, fait le bonheur des archéologues. Jusqu'à maintenant, le moulin a été bien conservé. Le défi du XXI<sup>e</sup> siècle sera de le maintenir dans son intégrité d'origine.

Ce moulin n'est ni classé ni reconnu. Il est maintenant une propriété privée appartenant à Monsieur Gervais Sirois et à Madame Sylvie Dubé. Toutes les interventions qu'il faudra faire sur ce bâtiment dépendront maintenant de la bonne volonté et du bon goût des propriétaires. Heureusement, M. Sirois et Mme Dubé sont pleinement sensibilisés aux valeurs patrimoniales. Pour connaître quel était l'aspect de ce bâtiment depuis le début du XX<sup>e</sup> siècle jusqu'à aujourd'hui, il faudrait consulter les photos que nous présentons à la fin de ce travail. La photo de l'annexe 5 représente le moulin aux meilleurs jours de son existence. Mais il serait illusoire de vouloir ramener ce bien historique exactement à son état d'origine.

Notons les différences entre l'état du moulin tel qu'il était au début du XX<sup>e</sup> siècle et ce qu'il est devenu à la fin de ce même siècle. Nous pouvons comparer la photo n° 5, datant de vers 1900, et la photo n° 7, datant de 1974, la plus ancienne que nous possédons en noir et blanc. Au premier regard, ce qui frappe le plus, c'est la blancheur des joints posés sur le bâtiment moderne. Mais l'œil s'habitue à ce nouvel aspect et avec le temps, les joints deviendront de plus en plus grisés. Puis les cheminées de la photo 5 n'ont-elles pas fière allure si on les compare aux souches étêtées que l'on peut voir sur les photos récentes? L'ajout d'une nouvelle lucarne sur le côté nord de la toiture ne peut pas être mieux intégré à la couverture de bardeaux, à l'ancienne mode. Cette lucarne au premier niveau de la couverture, à droite, a été ajoutée au temps de M. Sirois, donc après 2001 (voir photo n° 16). Remarquons que le projet initial prévoyait quatre lucarnes de chaque côté du toit et il semble que les quatre prévues pour le côté nord n'aient jamais été construites. (Voir le Bail de moulin par Mme Casault à Louis Bernard, notaire Michel Tessier, 15 novembre 1848, n° 6496.) Si l'on compare toujours la photo ancienne (n° 5) avec les photos récentes, la nouvelle galerie construite sur le côté nord ne dépare en rien l'aspect général du moulin. Cette galerie est basse, elle n'est pas couverte et elle est placée à l'arrière du bâtiment. Cet ajout s'imposait quasiment si l'on considère l'absence de grandes ouvertures sur le mur nord du moulin. La galerie donne accès au magnifique paysage que l'on peut contempler à cet endroit, au confluent du ruisseau et du Saint-Laurent.

Le changement le plus malheureux apporté au moulin, nous le devons au ministère de la voirie de la province de Québec. La photo 5 fait voir la façade entièrement dégagée avec la dalle montrant que le moulin était encore en opération. Lors de la réfection de la voie publique en 1927, le ministère de la voirie a voulu couper la courbe raide aboutissant sur le bord du ruisseau, près du fleuve. Les voitures devaient ensuite remonter un peu vers le sud pour aller prendre le petit pont placé plus haut, où le ruisseau était plus étroit. Avec l'arrivée de l'automobile, cette courbe causait de nombreux accidents. Il fallait allonger et élargir le pont que l'on plaça plus bas, trop près du moulin. Puis on continuait la route pour passer de l'autre côté du ruisseau, en suivant toujours le bord du fleuve. On masquait ainsi une grande partie de la façade du moulin; n'aurait-on pas pu prendre un matériau moins défigurant que les grosses planches de bois que l'on plaça de chaque côté du nouveau pont (voir photo n° 15). À cette époque, on n'avait aucun souci ni de l'environnement ni des valeurs patrimoniales. Peut-on imaginer la vue charmante que pouvait apercevoir le voyageur se tenant sur l'ancien petit pont. Devant lui, le ruisseau et son embouchure, avec la façade du moulin, entièrement dégagée, se déployaient sur la toile de fond que procurait l'immensité du fleuve à cet endroit. (Voir la photo du ruisseau au n° 12)

À part cet accroc d'importance qui concerne la voirie, l'environnement est aussi bien conservé que le moulin. Si on exclut le fleuve, le ruisseau à la Loutre forme l'élément dominant de ce paysage. Son débit et la qualité de son eau semblent avoir gardé une bonne partie de ses qualités d'origine. Heureusement, notre population est maintenant très sensible aux valeurs patrimoniales et à la conservation de la nature. Les propriétaires de l'endroit ont compris que toute l'attention doit être donnée en priorité à la préservation du ruisseau. Les habitations dispersées, avec les coquettes maisons de banlieue, laissent place à de vastes tapis de verdure (voir l'annexe 16). Mais on aimerait voir ça et là, quelques petits bois d'érables. C'est Miller qui nous le suggère quand il écrit : « Dans le voisinage du Ruisseau-à-la-Loutre, il y avait une sucrerie de 2 000 érables. Il y avait aussi vers l'est, et au sud du chemin de fer, une grande érablière d'un mille de largeur. [...] *Dans les commencements, chaque propriétaire de ces terres avait sa petite sucrerie; on faisait bouillir l'eau et l'on faisait le sucre à la maison. [...] Aujourd'hui, tous ces érables ont disparu pour faire place à la terre cultivée*<sup>1</sup>. » Miller mentionne aussi d'autres espèces qui se retrouvaient autour du ruisseau. Avec l'érable, croissaient dans la forêt d'origine : l'épinette, le bouleau, le cèdre et le merisier.

C'est le moulin qui, en premier lieu, a amené un petit noyau de population à se fixer autour du ruisseau. Ce bâtiment nous ramène plus de deux siècles en arrière, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, au temps du régime seigneurial dans la vallée du Saint-Laurent. Il est inutile de chercher dans ces pages des explications au sujet du mécanisme ou des procédés de meunerie<sup>2</sup>. Avant tout, j'ai voulu rappeler la vie des meuniers aux siècles passés et leurs relations avec les seigneurs. Comment expliquer l'attitude des seigneuresse Drapeau qui procédaient avec des baux alors

qu'il aurait été logique qu'elles utilisent des marchés de construction? Pour satisfaire à leur obligation de construire un moulin, les seigneuses (et le seigneur Joseph Drapeau) louaient un espace d'habitation à un locataire, habituellement le vieux moulin, pour un prix déterminé à payer en argent. En plus, toujours pour acquitter le prix de location de cet espace, le locataire devait faire toutes les réparations au vieux bâtiment qu'il habitait. Il devait construire en outre un moulin neuf qui devait être complété à une date bien précise, toujours pour acquitter son prix de location. Le locataire, ou le futur meunier, acceptait ces conditions sous peine d'annulation de son bail, comme nous l'avons vu dans le cas étudié ci-haut. Puis, on mentionnait toutes les spécifications et les procédés de construction que l'on retrouve normalement dans un marché de construction. De telles conditions étaient possibles, en toute légalité, à une époque où aucun corps intermédiaire ne venait mettre un frein à l'appétit des propriétaires gourmands.

Je souhaite ardemment que le nom de Louis Bernard ne soit pas oublié. Cet habile constructeur a laissé aux Luçois un très beau bâtiment de pierre, encore capable de défier les siècles à venir. Comme il est mentionné dans son bail avec Madame Casault, le moulin a été fait « *à ses frais et dépens*<sup>3</sup> ». C'est lui, Louis Bernard, qui a rempli les obligations qui incombait aux seigneuses. Nous devons reconnaître son habileté et son savoir-faire. Louis Bernard est vraiment le principal artisan du moulin du ruisseau à la Loutre.

## Notes



- 1- APSL, Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce, vol. 1, p. 21.
- 2- Jocelyne Saint-Laurent et Louise Proulx, Il était une fois le moulin du ruisseau à la Loutre. Sainte-Luce, Corporation de la seigneurie Lepage-Thivierge, 1982, p. 13-19. Les auteures expliquent le mécanisme du moulin avec des mots simples et de nombreuses illustrations.
- 3- Bail par Madame Casault à Louis Bernard, notaire Michel Tessier, 15 novembre 1848, n° 6496.

# Annexe 1



## **Les habitants de L'anse au lard en 1840**

D'après le plan de D. S. Ballantyne  
(voir page suivante)

Les mesures de front des terres sont données en arpents, perches et pieds. Les numéros de lots ont été apposés par l'arpenteur Ballantyne. Ces numéros ne sont donc pas les mêmes que ceux que l'on retrouvera sur le cadastre de 1877 qui est demeuré en vigueur jusqu'à nos jours. Nouveau en 1877, ce cadastre est actuellement en révision (en 2010) et les numéros de lots seront entièrement différents.

### **Les mesures françaises**

- Un arpent = 10 perches ou 180 pieds français  
(ou approx. 192 pieds anglais encore utilisés de nos jours).
- Une perche = 18 pieds français (ou 19,2 pieds anglais)
- Un mètre = 3,28 pieds anglais.

**Les habitants de l'anse au Lard  
en 1840**

48	J. Hugue	N° 47	Veuve Louis Langlois	1.. 0.. 0
		N° 46	Anselme Côté	5.. 0.. 9
49	Jo <sup>s</sup> . Vaillancourt	N° 45	Ignace Vaillancourt	0.. 7.. 0
		N° 44	Baptiste Charette	3.. 8.. 0
		N° 43	Feu Hector Ross	3.. 0.. 0
		N° 42	Ignace Réhel	1.. 0.. 0
		N° 41	Alexandre Ross	4.. 1.. 12
		N° 40	Marcel Lavoix	3.. 9.. 3
		N° 39	Pierre Drapeau	4.. 0.. 6
		N° 38	Veuve Paul Dutremble	0.. 8.. 0
50	Germain Peltier	N° 37	Pierre Dutremble	2.. 0.. 0
		N° 36	Antoine Dutremble	4.. 0.. 0
		N° 35	Amable Lavoix	4.. 0.. 0
		N° 34	Fabien Boucher	1.. 0.. 0

## Annexe 2



### Les lots voisins du ruisseau à la Loutre en 1877

La carte sur la page suivante est un agrandissement d'une section de la carte du cadastre de 1877. Depuis cette année-là, plusieurs corrections et plusieurs subdivisions ont été apportées au cadastre de Sainte-Luce.

Sur la page suivante, j'ai ajouté à la section agrandie de la carte du cadastre de 1877 :

- 1° l'emplacement du moulin
- 2° le tracé de la route du Fleuve traverse tout l'espace représenté sur cette carte, d'est en ouest. Autrefois la route 132, s'appelait le chemin royal ou le chemin du Roy.
- 3° une ligne transversale marque l'emplacement d'un fossé. Cette ligne va du lot 121 jusqu'à la route. J'ai observé qu'une vieille clôture marquait cet emplacement, en septembre 2009. En prolongeant le fossé vers le bas, on entre dans le lot 127. En le prolongeant vers le haut, on arrive au ruisseau à la Loutre. Comme hypothèse, ce fossé serait la cicatrice d'un canal de dérivation qui venait alimenter le premier moulin de l'anse au Lard. Ce premier bâtiment aurait occupé tout le lot 127. Le lot 128, de 10 pieds de largeur, aurait servi de sortie vers le chemin du Roy.
- 4° le ruisseau à la Loutre coule du sud au nord sur les lots 118, 121, et 123.

### Les propriétaires de lots en 1877

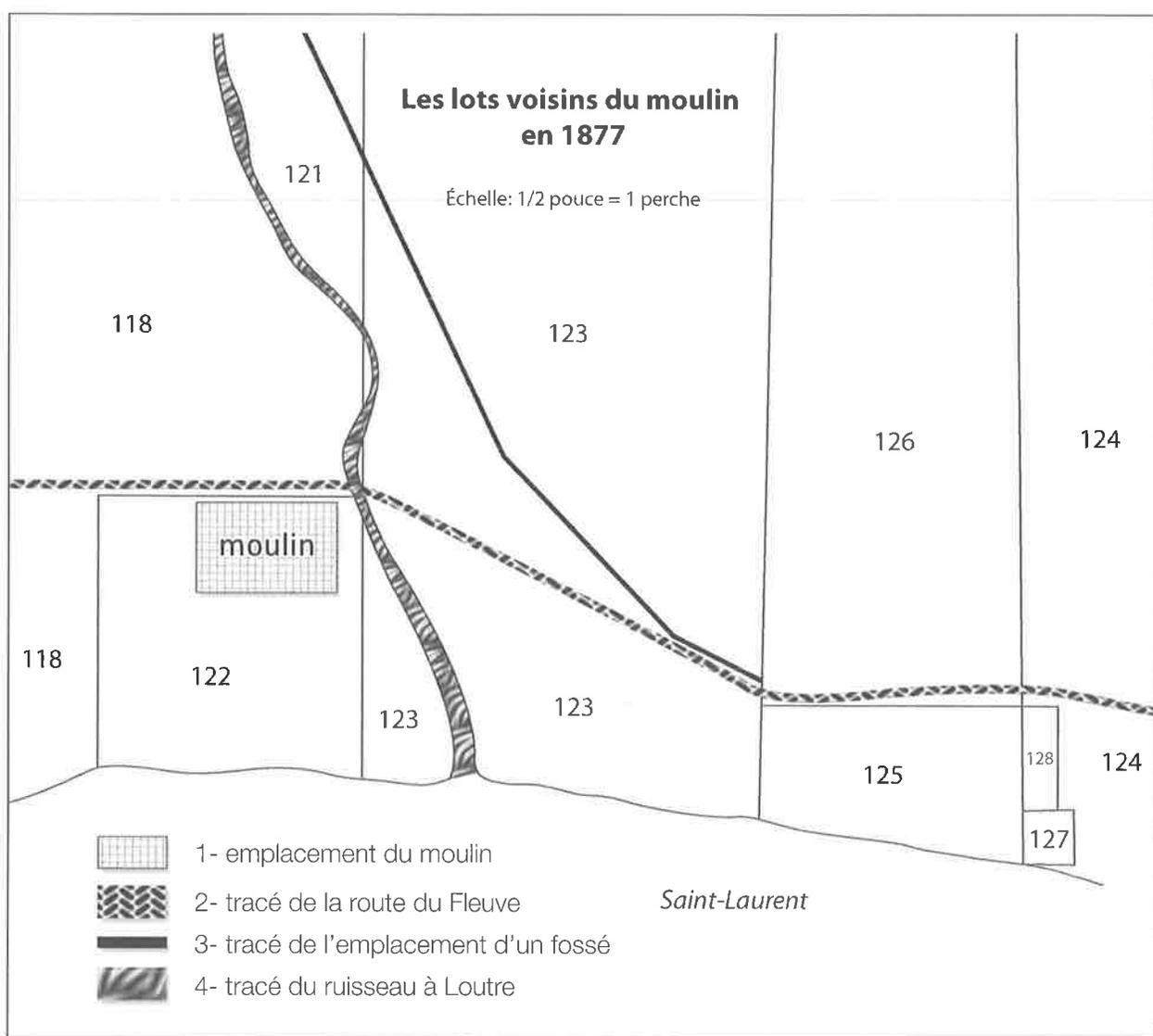
- Le lot 122 : aux seigneuses Drapeau, mesurait 5 perches X 5 perches.  
Le lot 123 : aux seigneuses Drapeau, mesurait 7 perches 9 pieds X 42 arpents.  
Le lot 124 : à Théodore Goulet, mesurait 2 arpents 6 perches X 42 arpents.  
Le lot 125 : à Théodore Goulet, mesurait 5 perches X 2 perches.  
Le lot 126 : à Wm McLimont (?), mesurait 5 perches X 2 arpents et demi.  
Le lot 127 : à Augustin alias Jules Ross, mesurait une perche X une perche.  
Le lot 128 : à Augustin alias Jules Ross, mesurait 2 perches X 10 Pieds.

## Les mesures françaises

Un arpent = 10 perches ou 180 pieds français (ou 192 pieds anglais)

Une perche = 18 pieds français (ou 19,2 pieds anglais encore utilisés de nos jours)

C'est-à-dire que le petit lot 127 d'une perche X une perche mesure 19,2 X 19,2 pieds anglais (encore utilisés, ou 5,85 X 5,85 mètres). Cela est très proche des mesures estimées par Miller qui donne environ 20 pieds pour chacun des côtés au premier moulin de l'anse au Lard.



## Annexe 3



### Les propriétaires du moulin du ruisseau à la Loutre

Le terrain sur lequel est construit le moulin de Sainte-Luce appartenait à l'origine à Jean Langlois. Nous savons que ce pionnier se serait établi dans la région vers 1784<sup>1</sup>. Sept ans plus tard, en 1791, nous pouvons localiser précisément la terre de Jean Langlois : six arpents de front à partir du ruisseau à la Loutre en descendant jusqu'à la terre de Côme Lavoie, le voisin du côté de l'est. En profondeur, cette concession mesurait 42 arpents<sup>2</sup>. L'arpenteur Jean Renaud nous apprend que Jean Langlois avait bâti sa maison sur cette terre bornée à l'ouest par le ruisseau à la Loutre<sup>3</sup>.

Nous voyons sur la carte de l'arpenteur Ballantyne, datant de 1840, qu'à cette date, Anselme Côté, maître pilote du Saint-Laurent, était devenu propriétaire de l'immense terre ayant appartenu à l'origine à Jean Langlois. En 1883, la famille Côté possédait encore ce terrain qui appartenait alors à Elzéar Côté. Sauf qu'en 1848, les seigneuses Drapeau y avaient soustrait le terrain de l'actuel moulin de Sainte-Luce. C'était leur droit de seigneuses !

### Liste des propriétaires du moulin du ruisseau à la Loutre

- |           |   |
|-----------|---|
| 1848-1881 | <b>Les seigneuses Drapeau</b> : Marie-Josephte (Madame d'Estimauville), Marguerite-Josephte (Madame Garon), Luce-Gertrude (Madame Casault), Marie-Adélaïde (Madame Kelly) et Louise-Angèle. |
| 1881-1884 | <b>Ulric-Joseph Tessier</b> , époux de Marguerite-Adélaïde Kelly, fille de Marie-Adélaïde Drapeau-Kelly.  |
| 1884-1894 | <b>François-Xavier Lebel</b> , cultivateur de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis  |
| 1894-1905 | <b>Joseph Lebel</b> , cultivateur et meunier, fils de François-Xavier Lebel.  |
| 1905-1920 | <b>Louis Fortin</b> , cultivateur et meunier.   |
| 1920-1927 | <b>Émile Perreault</b> , cultivateur et meunier.  |
| 1927-1991 | <b>La province de Québec.</b>   |
| 1991-1996 | <b>Réjean Frenette</b> . À cette époque, le moulin parfaitement conservé, commençait à abriter un commerce de restauration sous la raison sociale de « Le café du moulin ».                 |
| 1996-1997 | <b>Jean-François Ricard.</b>  |
| 1997-2001 | <b>La Banque Laurentienne.</b>  |

2001- **Gervais Sirois et Sylvie Dubé.** Monsieur Sirois et Madame Dubé ont donné au moulin une nouvelle orientation. Ces nouveaux propriétaires dirigent maintenant une école supérieure destinée au perfectionnement des professeurs qui veulent compléter leur apprentissage dans la direction des maisons d'éducation.

## Notes



- 1- Georges Desrosiers, Les débuts du peuplement de la côte de la Pointe-au-Père. L'Estuaire, juin 2003, p. 7.
- 2- Titre nouvel pour Jean Langlois, 26 mai 1791, notaire Alexandre Dumas, ANQQ.
- 3- Jean Renaud, Procès-verbal du 5 juillet 1792, cité par Robert Claveau, dans Chroniques luçoises, p. 34.

## Annexe 4



### Le ruisseau à la Loutre

Le ruisseau à la Loutre se jette dans le Saint-Laurent à environ 2 kilomètres à l'ouest de l'église de Sainte-Luce; pour le situer précisément, il faudrait se référer à la carte que présente Reynald Gagnon dans la revue L'Estuaire de juin 2003 (reproduite ici en page 13).

Déjà en 1792, le ruisseau à la Loutre avait reçu son nom. Au mois de juillet de cet été-là, l'arpenteur et grand voyer Jean Renaud avait été chargé de tracer le chemin du Roi depuis l'anse aux Coques jusqu'à Trois-Pistoles. Le travail de l'arpenteur consistait à « plaquer » ou à marquer les arbres là où se trouvait encore de la forêt en bois debout, toujours en suivant le bord de l'eau. Puis là où la terre avait été « désertée », Jean Renaud, accompagné des notables du petit Rimouski de cette époque, continuait son chemin en plantant des piquets sur le futur parcours de la route. L'on a compris par le mot « désertée », qu'il ne s'agissait pas d'un véritable désert mais d'une terre où les arbres de la forêt originelle avaient été coupés et les souches, enlevées; en d'autres termes, on avait « fait de la terre ».

Telle était la terre de Jean Langlois où le chemin du Roi devait passer « dans le désert » entre la maison et la grange de ce pionnier. Puis il fallait franchir un ruisseau borné sur sa rive droite justement par la terre de Jean Langlois et sur sa rive gauche par la concession accordée à William Ross, cet écossais d'origine arrivé au Canada avec les troupes de Wolfe. Sans aucune hésitation, l'arpenteur mentionnait le nom du cours d'eau à franchir comme « le ruisseau à la Loutre », ce qui laisse croire que ce nom était déjà bien connu. Le volume de ce ruisseau exigeait que l'on y bâtisse un pont. Le grand voyer avait le pouvoir et de devoir de répartir les tâches qui devaient être exécutées pour l'achèvement de la route. Logiquement, les habitants « d'en-bas », les plus grands utilisateurs du pont, devaient contribuer à sa construction. De même, Jean Langlois et William Ross, ces deux voisins que séparait le cours d'eau, étaient chargés de participer à ladite construction. Comme on recherchait un endroit resserré pour franchir ce passage, un petit pont de bois fut placé en amont de celui qui existe aujourd'hui. C'est-à-dire que les habitants devaient s'éloigner un peu de la route tracée au bord de l'eau et faire un détour pour passer sur le premier pont du ruisseau à la Loutre.

Où trouver l'explication du toponyme « le ruisseau à la Loutre »? La Commission de toponymie du Québec nous donne des informations bien scientifiques comme la latitude nord du ruisseau (48 degrés, 32 minutes, 11 secondes) et sa longitude ouest (68 degrés, 24 minutes, 54 secondes). Puis, la Commission donne une description très détaillée de notre loutre de rivière qui sert à identifier « plus d'une centaine d'entités géographiques » du Québec. Ce petit animal à fourrure, qui peut peser jusqu'à 13,5 kg, vit près des lacs et des rivières. Il se nourrit principalement de petits poissons, de grenouilles et d'insectes. Il était pourchassé par les trappeurs pour sa belle fourrure brune, lustrée et résistante. Nous savons (par expérience!) que les eaux du ruisseau à la Loutre abritaient encore des petites truites pendant la première partie du XX<sup>e</sup> siècle. Ce lieu magique était sûrement très attrayant pour cet animal amphibie qui ressemble à une grande belette. Si la Commission ne donne pas plus d'informations sur l'origine du nom de « notre ruisseau à la Loutre », nous comprenons que ce toponyme s'explique de lui-même. À l'époque des pionniers, les habitants auraient aperçu, et même piégé, des loutres aux abords du ruisseau. Finalement cet animal à fourrure, très apprécié pour son pelage, a laissé son nom à notre ruisseau à la Loutre.

Dans le passé, le toponyme « le ruisseau à la Loutre » ne s'appliquait pas seulement à ce cours d'eau, mais à tout le petit territoire que baignait le ruisseau. À cette époque-là, tout un noyau de village était venu se greffer autour du moulin. Le 21 juin 1802, le notaire Bernard Dubergès était descendu de Kamouraska pour venir habiter dans la maison de William Ross, cultivateur et « *surintendant des pilotes du Saint-Laurent*. » Le surintendant habitait à « *l'endroit nommé le ruisseau à la Loutre* », et sa maison était la deuxième voisine du moulin, à l'ouest. C'est là que le notaire Dubergès expédiait quelques affaires au profit des habitants du lieu. On sait aussi que la veuve d'Augustin Chorette, Jean Langlois et Louis-Cosme Lavoie avaient leur maison près du moulin.

En ce temps où la nature était omniprésente, le volume des eaux du ruisseau à la Loutre était plus important comparé à ce qui en reste aujourd'hui. James William Miller, cet historien de la paroisse de Sainte-Luce, nous apprend qu'avant le déboisement, le bois d'érable prédominait dans toute la région. Cette forêt dense conservait l'humidité qui finalement se retrouvait dans le bassin des cours d'eau. Les habitants ne savaient pas si le ruisseau à la Loutre devait être classé parmi les ruisseaux ou avec les rivières. Le 14 novembre 1831, la seigneuresse Luce-Gertrude Drapeau louait le moulin de Sainte-Luce à Joseph Baquet dit Lamontagne, maître meunier de Rimouski. Le notaire Pierre Gauvreau, qui rédigeait le bail, mentionnait que le bâtiment était « *assis sur la rivière ou ruisseau à la Loutre*. » Et vers la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Honorable Ulric-Joseph Tessier, juge de la cour du Banc de la Reine, était devenu propriétaire de ce même bâtiment historique. Le 24 août 1883, le juge Tessier louait le moulin à Sophie Gagné « *marchande publique épouse de Jean-Baptiste D'Anjou* ». Sur le bail, on lisait que le moulin banal était bâti en pierre, « *à l'endroit appelé rivière ou ruisseau à la Loutre* ». Encore à la fin du XIX<sup>e</sup>, l'incertitude subsistait à savoir s'il s'agissait d'un ruisseau ou d'une rivière.

À cette époque, le pouvoir hydraulique du ruisseau à la Loutre ne servait pas seulement à faire tourner la grande roue du moulin de Sainte-Luce. Le ruisseau se divisait en trois branches. La plus longue de ses branches mesurait environ 12 km et prenait sa source au quatrième rang de Saint-Anaclet. Sur ce réseau, on a construit un moulin à scie, un moulin à carder et un moulin à presser et à fouler les étoffes. Un deuxième moulin à farine a aussi été bâti au troisième rang de Sainte-Luce. Sur le bord du fleuve, des petits commerces et une tannerie accommodaient les habitants de « *l'endroit nommé le ruisseau à la Loutre* ». Le moulin banal continuait de moudre les blés et les boulangers de Rimouski venaient y refaire leurs provisions de farine. En 1837, Alexis Saint-Laurent tenait une boutique au bord du chemin du Roi; malheureusement, on ne mentionne pas la nature de cette boutique. Cette petite population aurait bien pu être à l'origine d'une nouvelle paroisse. Cependant après la construction de l'église de Sainte-Luce, en 1840, un mouvement migratoire amena la population vers l'est, à proximité de la nouvelle église; avec le temps, le site du ruisseau à la Loutre devenait de plus en plus désert. En 1925, le moulin seigneurial cessa même toutes ses activités; il était devenu désuet... comme moulin à farine.

Au cours de son histoire, le moulin banal a été connu sous diverses appellations : le moulin du ruisseau à la Loutre, le moulin seigneurial, le moulin Drapeau, le moulin de Sainte-Luce, le moulin d'information touristique, Le Café du moulin. Les nouveaux propriétaires, Monsieur Gervais Sirois et Mme Sylvie Dubé ont choisi de donner à leur bâtiment son nom d'origine : « Le moulin du ruisseau à la Loutre » À tous les points de vue, le cours d'eau, qui n'a jamais changé de nom, demeure l'élément le plus important pour rattacher le moulin à son passé.

Lors de mon passage sur le site du ruisseau à la Loutre, au mois de septembre 2009, un ciel sans nuage, d'un bleu exquis, se reflétait sur la mer, immense, à perte de vue. À l'embouchure du cours d'eau, des bernaches, des canards et des goélands profitaient paisiblement des derniers beaux jours de l'été. (Voir photo à la page suivante). J'ai alors compris que le phénomène de banlieue qui envahit progressivement les alentours du ruisseau, peut très bien s'accommoder avec la vie sauvage d'autrefois.

Béatrice Chassé



Les bernaches, les canards et les goélands à l'embouchure du ruisseau à la Loutre  
Photo : Henri-Paul Thibault, 16 septembre 2009

On a sans doute remarqué que je n'ai mis aucune note ni référence au cours de ce texte. J'ai préféré donner ici la liste des principaux documents que j'ai consultés.

#### **Actes notariés**

Notaire Bernard Dubergès. Donation par William Ross à Hector et Laughlin Ross, 21 juin 1802.  
Notaire Pierre Gauvreau. Bail du moulin du ruisseau à la Loutre par Luce-Gertrude Drapeau à Joseph Baquet dit Lamontagne, 14 novembre 1831.  
Notaire Pierre Gauvreau. Bail par Augustin Chorette à Joseph Vaillancourt, 20 juillet 1837.  
Notaire Pierre-Louis Gauvreau. Bail du moulin du ruisseau à la Loutre par Ulric-Joseph Tessier à Dame Sophie Gagné, 24 août 1883.

#### **Source manuscrite**

APSL. James William Miller. Notes historiques sur la paroisse de Sainte-Luce, vol. 1, 62 p.

#### **Source imprimée**

Jean Renaud. Procès-verbaux des grands voyers, cahier 8, p. 143. Reproduit par Robert Claveau dans Chroniques luçoises, p. 33-35.

#### **Instrument de recherches**

Commission de toponymie du Québec. Ruisseau à la Loutre. Toponymie.gouv.qc.ca. Dernière mise à jour : 26 juin 2008.

## *Annexe 5*



### **Le moulin de Sainte-Luce vers 1900**

Archives nationales du Québec à Québec  
Département de l'icongraphie  
P600, S6, D5, P709





## *Annexe 6*



### **Le moulin de Sainte-Luce en 1954**

Photo : J. W. Michaud

Archives nationales du Québec à Québec  
Office du Tourisme, 125-54





## Annexe 7



### **Le moulin en 1974** Angle sud-est

Photo : Bernard Vallée

Archives nationales du Québec à Québec  
Département de l'icongraphie  
E10, S44, SS1, D74-563, P2





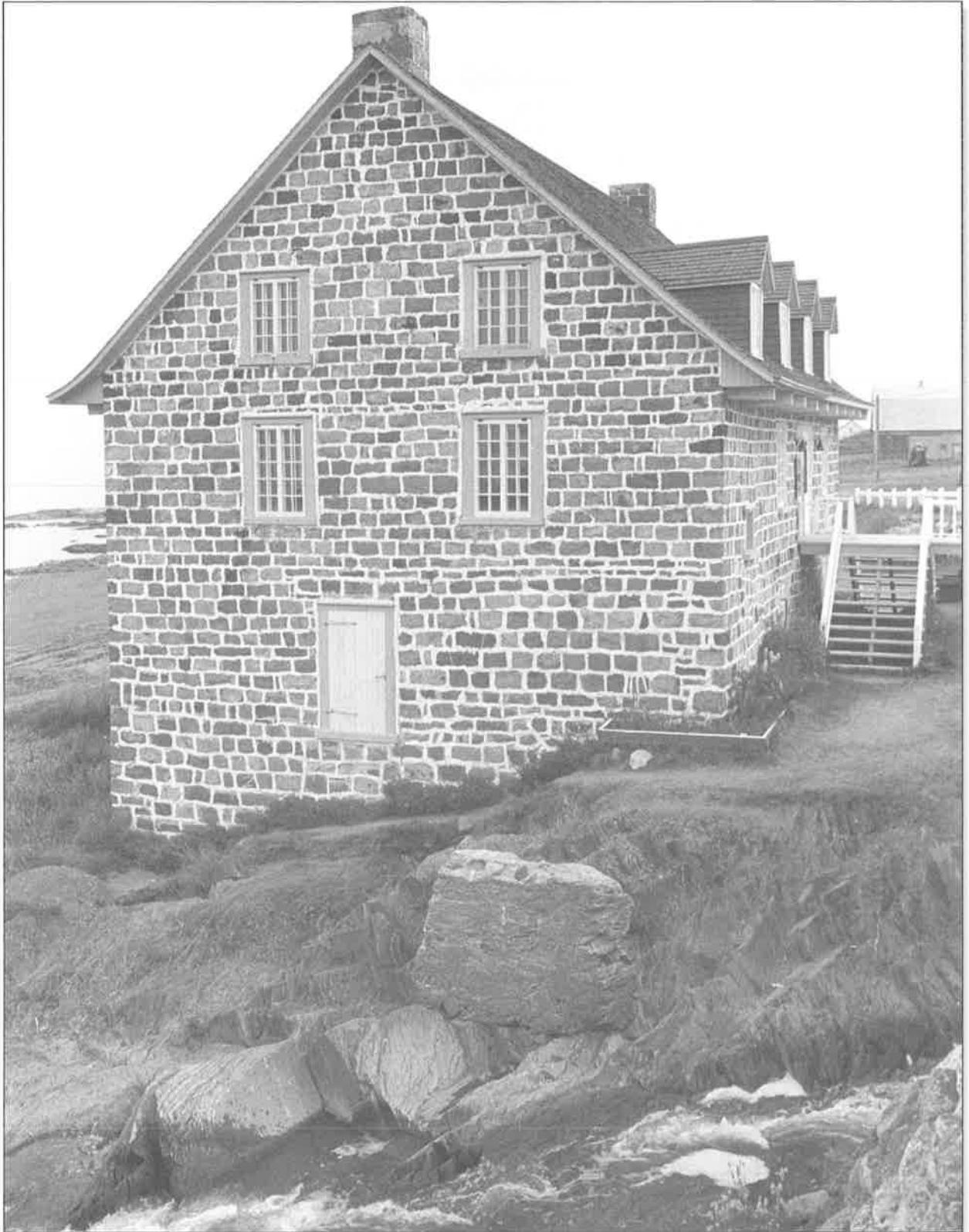
# *Annexe 8*



## **Le moulin en 1974** Côté ouest

Photo : Bernard Vallée

Archives nationales du Québec à Québec  
E10, S44, SS1, D74-563, P1



## Annexe 9



### Le moulin en 1974 Angle nord-est

Photo : Bernard Vallée

Archives nationales du Québec à Québec  
Département de l'iconographie  
E10, S44, SS1, D74-563, P3

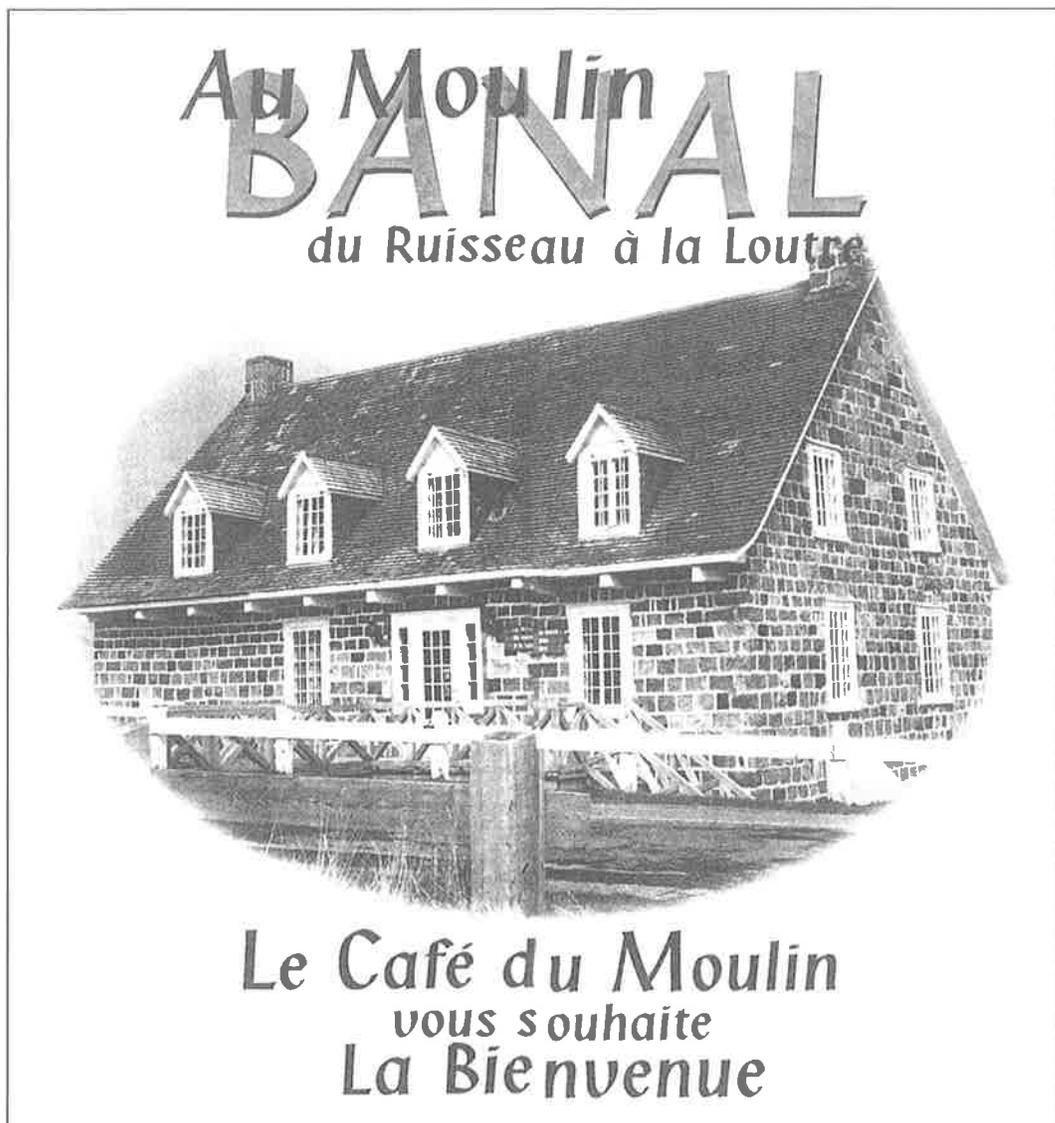




## Annexe 10



Le café du moulin vous souhaite la bienvenue  
vers 1995



## Les petits déjeuners du Meunier

- Rôties, café 2,95\$
- La gaufre du matin : 7,95\$  
gaufre maison garnie de fruits (avalanche de fruits frais et crème chantilly) et café.
- Déjeuner du Ruisseau : 4,95\$  
bagel, fromage à la crème, confitures et café.
- Déjeuner traditionnel : 6,95\$  
1 oeuf, saucisses ou bacon ou jambon, rôties (pain de ménage) confitures maison et café.
- Déjeuner de la loutre : 7,95\$  
2 oeufs, saucisses ou bacon ou jambon, rôties (pain de ménage) confitures maison et café.
- L'assiette du Meunier : 9,95\$  
2 oeufs, saucisses, bacon, jambon, feves au lard, gaufre, rôties (pain de ménage), creton maison, confitures maison et café.

## Les spécialités du Moulin

Toutes les spécialités du Moulin sont accompagnées d'un petit cocktail maison, d'un café et d'un panier garni de muffins et de croissants.

- 1 oeuf : 7,95\$      2 oeufs : 9,95\$
- Oeuf béneéictine, muffin anglais grillé, jambon, oeuf poché, nappé d'une sauce hollandaise.
- Oeuf suédois, muffin anglais grillé, saumon fumé, nappé d'une sauce hollandaise.
- Oeuf béneéictine au homard, muffin anglais grillé, nappé d'une sauce hollandaise.
- Oeuf béneéictine aux crevettes, muffin anglais grillé, nappé d'une sauce hollandaise.

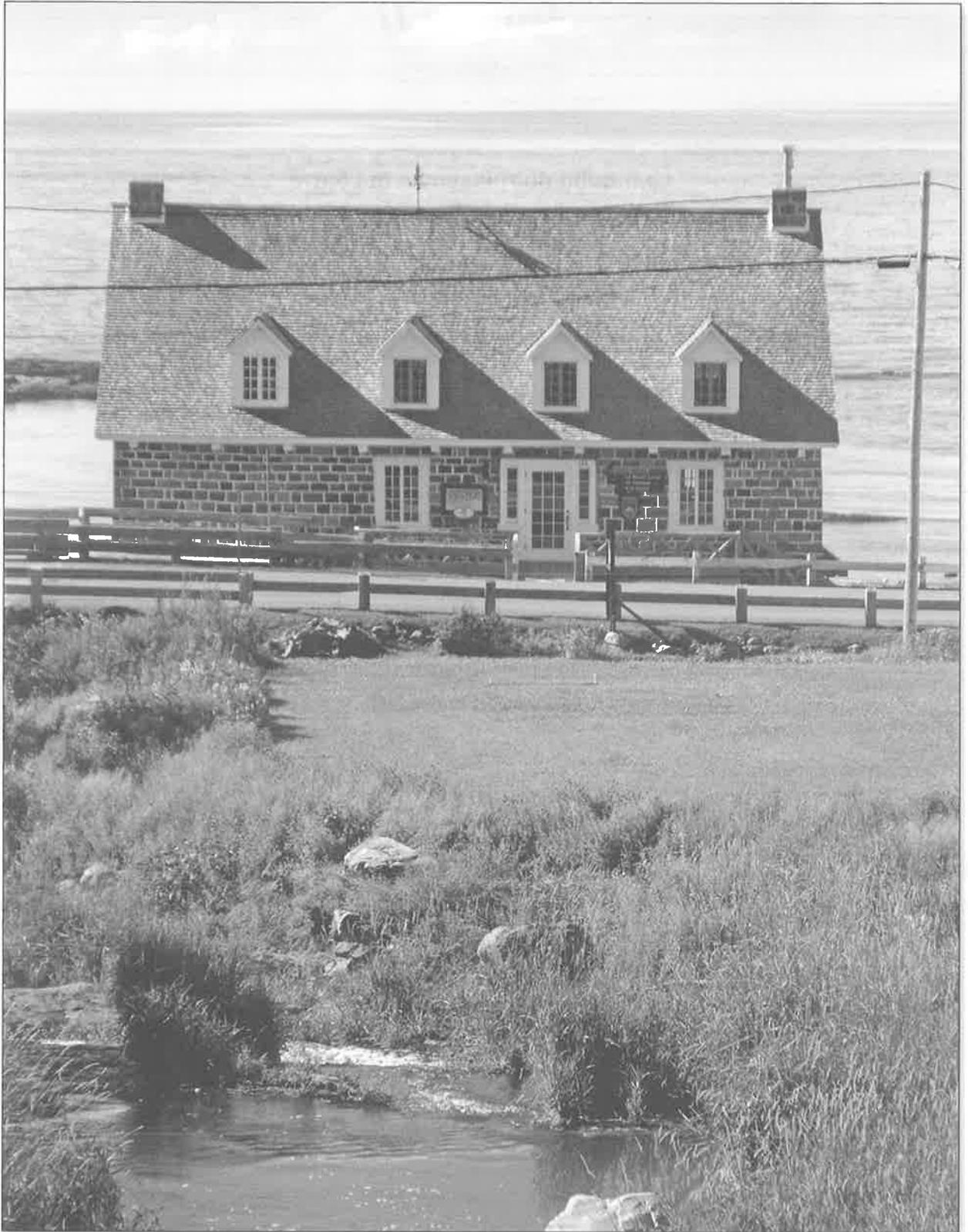
## *Annexe 11*



### **Le moulin du ruisseau à la Loutre** Vue de la façade

Photo : Line Vaillancourt

À l'avant-plan, on aperçoit une partie du ruisseau  
Août 2008

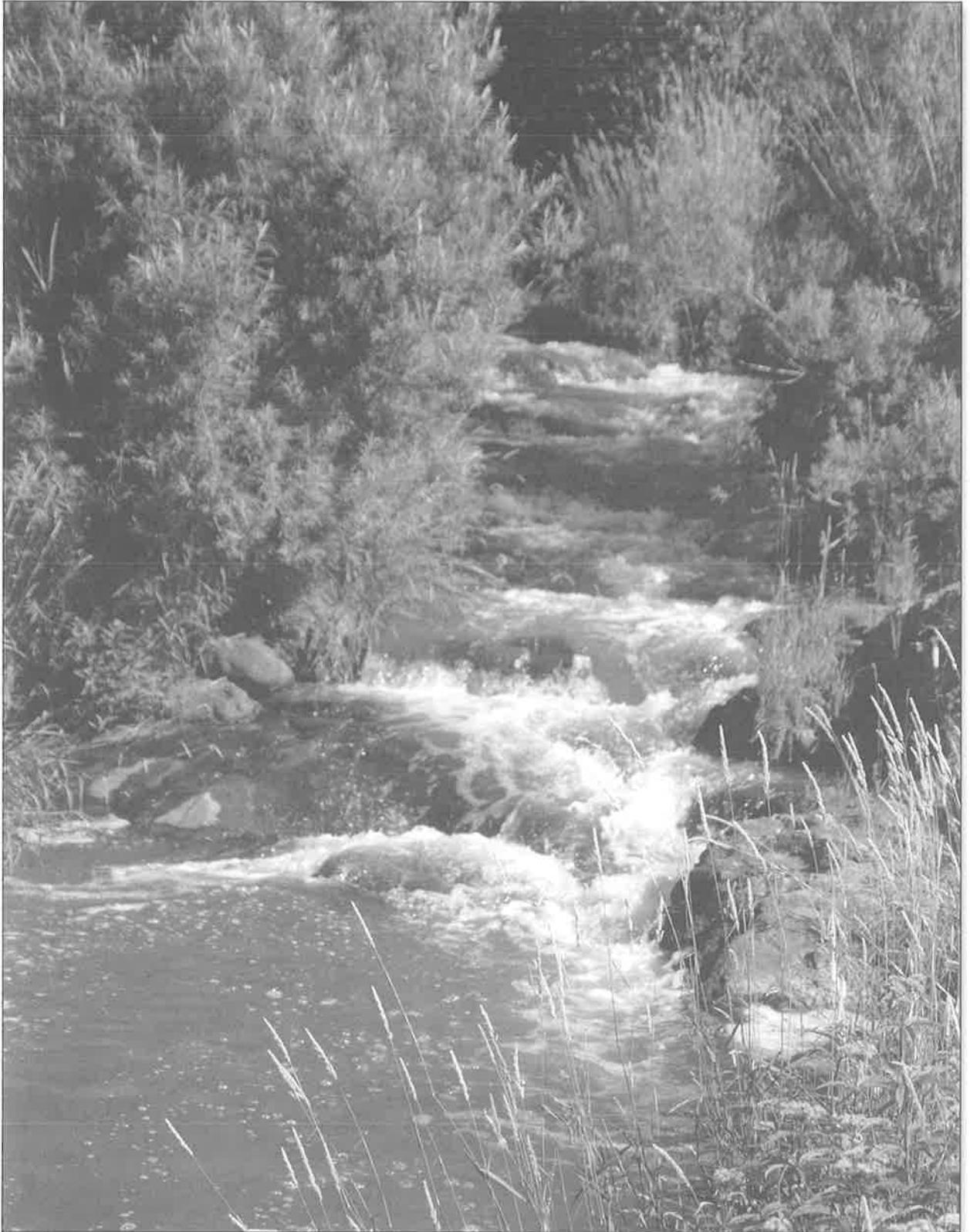


# *Annexe 12*



## **Le ruisseau à la Loutre août 2008**

Photo : Line Vaillancourt



## Annexe 13



### Les bernaches et les goélands s'ébattent à l'embouchure du ruisseau

Photo : Line Vaillancourt





# Annexe 14



## La façade du moulin Septembre 2009

Photo : Henri-Paul Thibault





# Annexe 15



## La barrière sur le pont Septembre 2009

Photo : Henri-Paul Thibault





## *Annexe 16*



### **Le voisinage du moulin Septembre 2009**

Photo : Henri-Paul Thibault





## *Annexe 17*



### **La promenade des bernaches**

Photo : Henri-Paul Thibault





## Annexe 18



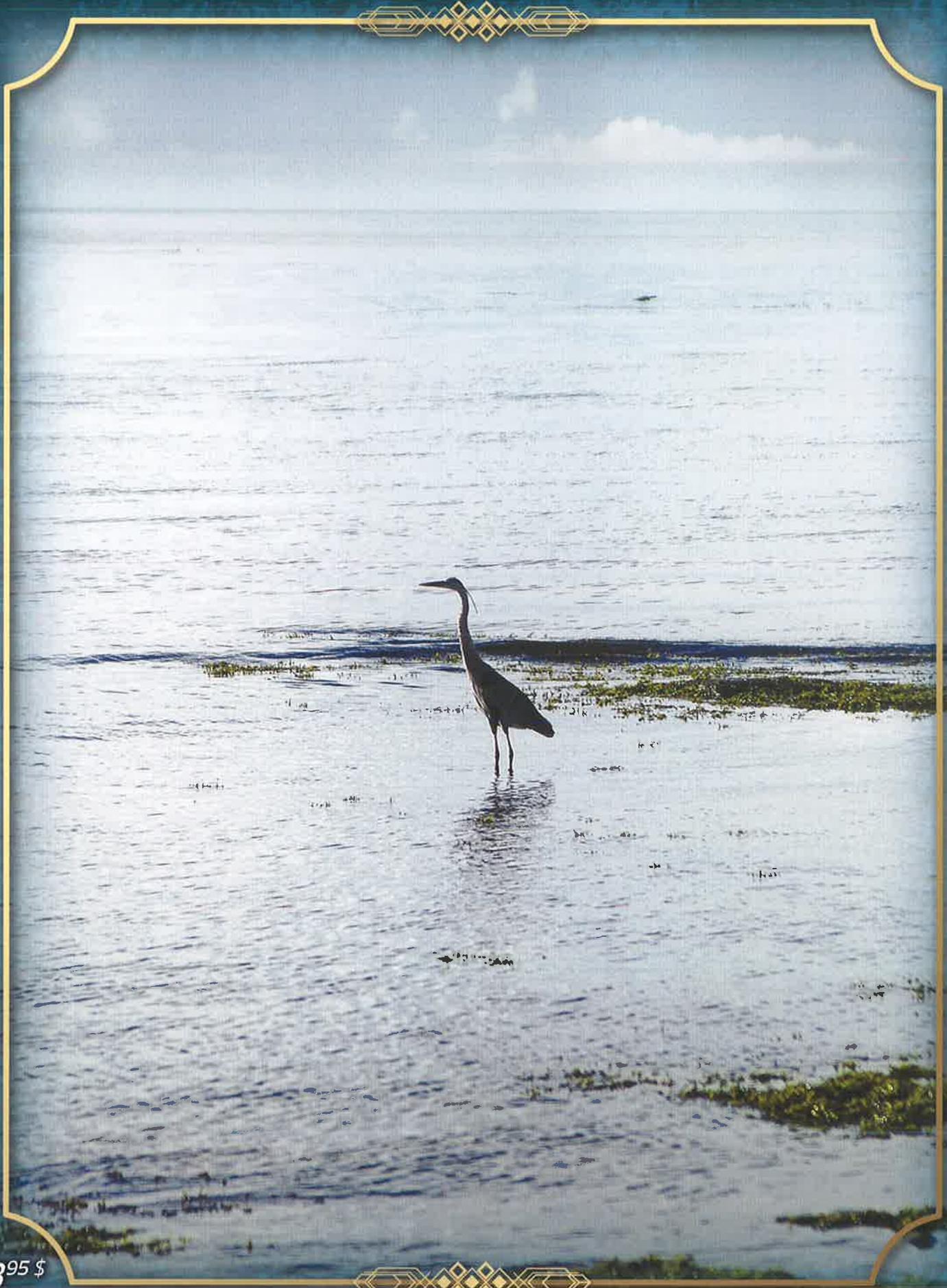
### Une petite pause avant l'envol vers l'horizon

Photo : Henri-Paul Thibault









13<sup>95</sup> \$